

3.2. NOTE DE PRÉSENTATION NON-TECHNIQUE

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
SANTÉ PUBLIQUE
PARC ÉOLIEN LES BOUCLES DU VINCOU

Contact à privilégier :

Fabien BEGHIN
RP GLOBAL France
213 Boulevard de Turin
59777 LILLE
+33 (0)3 20 51 16 59

RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE



Parc éolien
**Les Boucles
Du Vincou**



- > Commune de Peyrat-de-Bellac
- > Département de la Haute-Vienne (87)
- > Parc éolien «Les Boucles du Vincou» - Juin 2023



RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE

Préambule

Le présent document est une pièce constitutive des différents documents composant le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet du parc éolien «Les Boucles du Vincou». Ce dossier est présenté par la SARL "Les Boucles du Vincou". Il a été développé par RP GLOBAL France qui a un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La configuration de ce projet est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères :

- Le potentiel du site
- L'adéquation avec les politiques locales et zones identifiées
- L'impact écologique
- Le respect du patrimoine territorial et paysager
- Les volontés locales quant à l'intégration du parc



Parc éolien
**Les Boucles
Du Vincou**

Le parc éolien Les Boucles du Vincou est donc le fruit d'une co-construction entre RP GLOBAL France et les acteurs locaux, grâce à différents temps d'échanges et de travail sur toute la durée du développement du projet. Ces temps se sont formalisés, entre autres, par un Comité Local de Suivi avec les populations volontaires et concernées. Au-delà de permettre la bonne information des habitants, cette instance a permis de déceler des points de sensibilité ressentis par la population. Les échanges issus de cette concertation ont permis l'élaboration de mesures en adéquation avec les attentes du territoire. Lorsque la situation sanitaire ne nous permettait plus d'effectuer ces RDV de travail en présentiel, nous avons axé la communication du projet sur une stratégie digitale et un site internet officiel d'informations autour du projet, disponible ici :

www.parc-eolien-peyrat-bellac.fr 

LE PROJET EN BREF :

4
ÉOLIENNES

180
MÈTRES BOUT DE PALE

15,6
MW

8 700
TONNES DE CO²
ÉVITÉES PAR AN

7 500
FOYERS ALIMENTÉS
(chauffage inclus)



QUALITÉ



INNOVATION



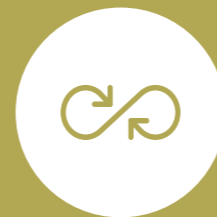
PROXIMITÉ



CONCERTATION



CITOYEN



DURABLE

RENEWABLE POWER

rpGLOBAL
FRANCE

Nos valeurs fondamentales



QUALITÉ :

RP GLOBAL est en recherche permanente d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires, afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité de son groupe, RP GLOBAL adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée aux nouveaux usages, outils de communication, ...

PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

CONCERTATION :

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP GLOBAL s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

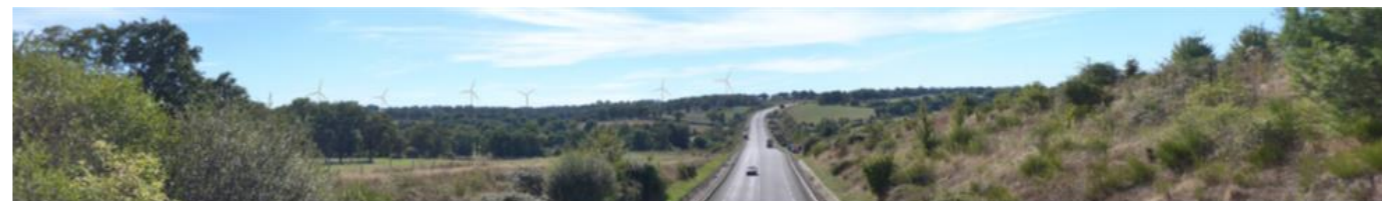
DURABLE :

RP GLOBAL devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

I- Sommaire

I-	Sommaire	4
II-	Cadrage préalable	5
	a. L'éolien au cœur de la transition énergétique	5
	b. Les alternatives renouvelables de production d'électricité	5
	c. En Europe	6
	d. En France	6
	e. L'éolien demain en France	6
	f. Les atouts de l'énergie éolienne	6
	g. Le coût de l'énergie éolienne.....	6
	h. C'est quoi une éolienne ?.....	7
III-	Présentation du demandeur	8
	a. Organigramme	8
	b. Le groupe RP Global.....	8
	c. RP GLOBAL France	9
	d. Méthode de travail	9
IV-	La procédure d'autorisation	10
V-	Un projet de territoire	11
	a. Localisation du projet.....	11
	b. Description du projet	11
VI-	Construction de la concertation	12
	a. Notre fonctionnement	12
	b. Un projet au cœur des politiques publiques et territoriales	13
	c. Les actions de concertation du projet.....	13
	d. Une concertation digitale imposée.....	15
VII-	L'environnement du projet	16
	a. Contraintes et enjeux humains	16
	b. Contraintes et enjeux techniques	17
	c. Contraintes et enjeux paysagers	18
	d. Contraintes et enjeux écologiques	19
VIII-	Photomontages	22
	a. PM 01 - Hameau de La Lande	23
	b. PM 02 - Hameau de l'Age d'Amont	24
	c. PM 04 - Hameau 'Beau Site'	25
	d. PM 05 - Hameau 'Le Vignaud' / D675.....	26
	e. PM 09 - Hameau 'Le Châtaigner' aux abords du château (MH).....	27
	f. PM 12 - Sissac sud au franchissement de la N147	28
	g. PM 23 - Peyrat-de-Bellac sud - Secteur 'Montmartre'	29

	h. PM 25 - Peyrat-de-Bellac ouest - Impasse des Crêtes.....	30
IX-	Mesures ERC.....	31
X-	Mesures d'accompagnement.....	31
XI-	Le futur parc éolien.....	32
	a. La pré-construction.....	32
	b. La construction.....	33
	c. Sécurité, qualité, environnement, à tout instant :	34
	d. L'exploitation de nos parcs.....	34
	e. Articulations des principaux intervenants :	35
	f. Moyens humains et techniques mis en œuvre :.....	35
XII-	Les retombées pour le territoire	37



Photomontage des parcs éoliens des Boucles du Vincou et de Croix de la Pile - Réalisé depuis Sissac sud au franchissement de la N147

II- Cadrage préalable

a. L'éolien au cœur de la transition énergétique

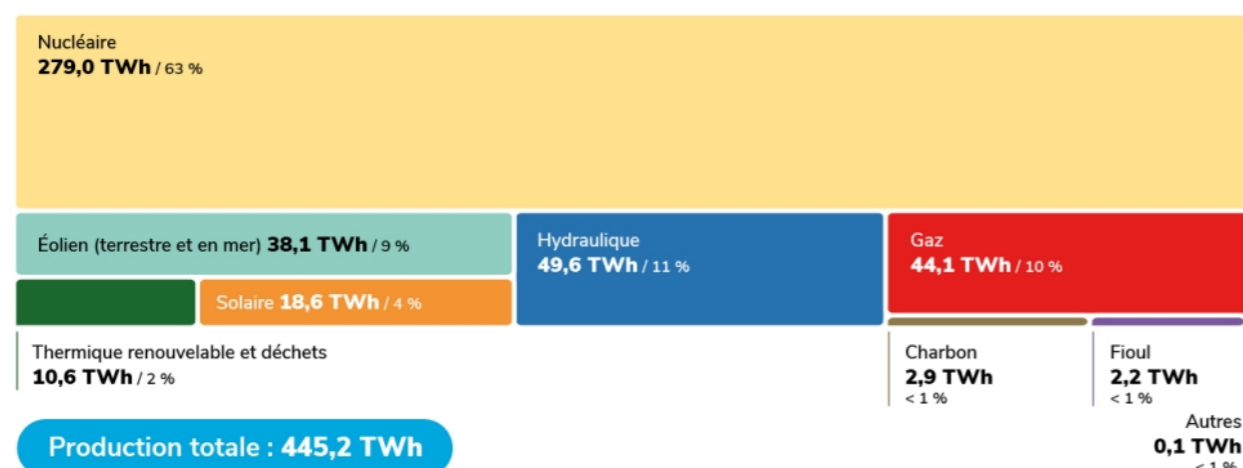
L'électricité, l'énergie produite par les électrons (du grec « êlektron », signifiant ambre jaune), fait partie de ces éléments que l'on utilise sans s'en rendre compte. Elle est une part indispensable au fonctionnement de la vie domestique et matérielle moderne.

Jusqu'aux années 90, ce sont les énergies fossiles (par leur faible coût et leur capacité à produire massivement) qui ont permis de répondre aux besoins grandissant de notre monde en constante croissance. Depuis les années 90, la constatation des changements climatiques et la perspective de la raréfaction de certaines matières premières, incitent au changement et à la mise en place d'une ambition partagée concernant la diminution des émissions de CO₂. C'est depuis le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio, en 1992, qu'entrent les balbutiements de la transition énergétique mondiale dans les plans d'action de nombreux gouvernements.

b. Les alternatives renouvelables de production d'électricité

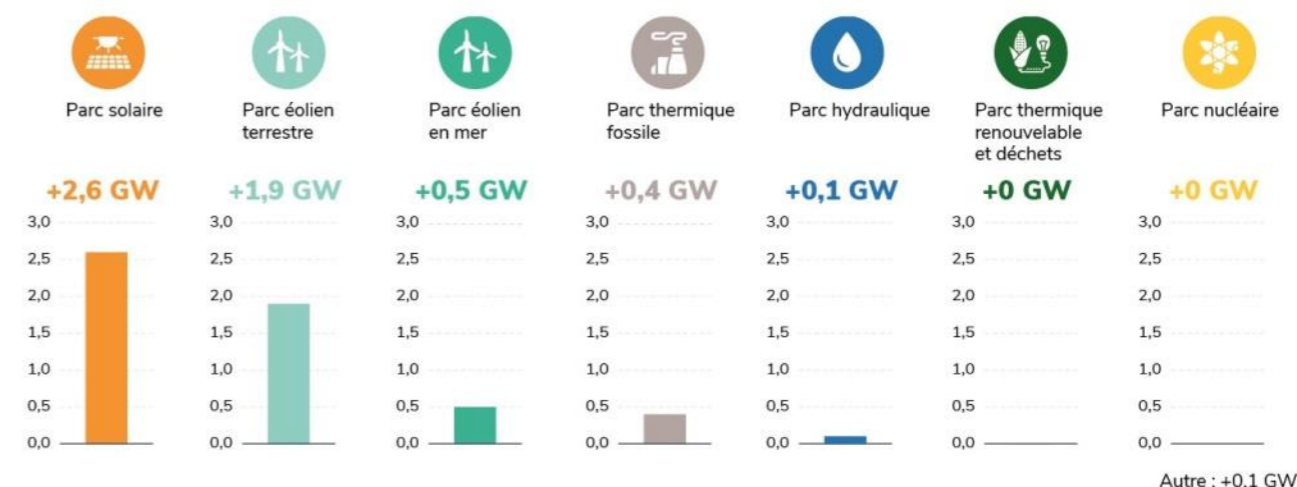
Ainsi, depuis 20 ans, différents plans d'actions gouvernementaux sont déployés. C'est ainsi que l'Accord de Paris signé en France en décembre 2015 et rendu opérationnel par la COP 24 en décembre 2018, édicte plusieurs scénarios afin de contenir le réchauffement climatique à une augmentation des températures terrestres d'au maximum 2 °C. L'un des leviers d'action repose en particulier sur le développement des énergies renouvelables et le remplacement des énergies fossiles.

Production totale d'électricité en France en 2022 et répartition par filière



Source : RTE Bilan électrique 2022

Évolution du parc français de production d'électricité en 2022



Source : RTE Bilan électrique 2022

En France, des avancées majeures ont été faites ces dernières années, où la part de l'énergie produite par des sources renouvelables dans la consommation finale brute s'élève à 26,2 %. (Source RTE - bilan électrique 2022)

Les principaux atouts de l'utilisation de ses sources d'énergies alternatives et renouvelables sont nombreux :

- Réduction des gaz à effet de serre ;
- Diversification de l'approvisionnement ;
- Limitation de l'interdépendance entre les Etats ;
- Déploiement et répartition équilibrée sur le territoire ;
- Création d'emplois.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie, validée depuis 2020 par le gouvernement français, prévoit d'atteindre une capacité d'installation de 113 GW d'EnR d'ici fin 2028, avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.

Le renforcement du développement de ces sources d'énergies renouvelables est un enjeu majeur pour le territoire français. Ce sont 33 millions de compteurs électriques qui sont déployés et qui assurent l'éclairage et le chauffage des foyers. En 2022, la France a effectivement consommé 459,3TWh. Les besoins ne cessent en effet de croître, avec d'une part le développement et la diversification des appareils électroménagers et des objets connectés, et d'autre part avec la réduction progressive des énergies fossiles dans les transports et l'industrie.

L'énergie éolienne, en constante évolution, et grâce à des objectifs ambitieux de l'Etat Français, permettra au pays de remplir les objectifs fixés par les accords internationaux, répondre à nos besoins croissants en électricité, et ainsi réussir notre transition énergétique.

Près de 91,8 GW d'énergie éolienne ont été installés sur le marché mondial en 2021 (Source : Agence Internationale pour les Energies Renouvelables IRENA). La capacité cumulée a augmenté de 12 % en 2021 par rapport à l'année précédente pour atteindre un total de 823 GW. La Chine et les États-Unis restent les plus grands marchés éoliens terrestres au monde, représentant ensemble plus de 50% des nouvelles capacités en 2021. (Source : IRENA)

c. En Europe

L'Europe a installé 13 GW de nouvelle capacité éolienne en 2021. C'est 11 % de plus qu'en 2020. L'Europe dispose désormais de 220 GW de capacité éolienne. Et l'éolien représentait 15 % de l'électricité consommée par l'UE-28 en 2019. Les trois quarts des nouvelles installations éoliennes de l'année dernière étaient à terre.

En 2021 l'énergie éolienne en Europe a produit 385 TWh, soit 15 % de la demande en électricité européenne. (Source Wind Europe)

La France avec plus de 21.2 GW de puissance installée en 2022, reste le 4ème pays en Europe en termes de volume derrière l'Allemagne (64 GW), l'Espagne (28 GW) et le Royaume-Uni (24 GW).

d. En France

En France, la puissance éolienne totale raccordée était de 21.2 GW au 31 décembre 2022. Cette capacité éolienne est pour la plupart terrestre, seul un parc en mer de 500 MW étant en service. 1 900 MW ont été raccordés à fin d'année 2022 (et 500 MW pour le premier parc éolien en mer). En 2022, la production éolienne a été de 38 100 GWh soit 8.5 % de la consommation électrique nationale.

La baisse des coûts corrélés à la hausse du facteur charge progressif, font actuellement de l'éolien, l'énergie renouvelable la plus compétitive en France. Les efforts sur la recherche, l'innovation et la structuration du marché font de l'éolien une solution fiable avec de multiples applications et de multiples formes de production. Leurs coûts pourraient également baisser de 10 % à 15 % d'ici à 2025. L'éolien s'impose ainsi en France comme un pilier d'une société tournée vers l'avenir, les énergies renouvelables et la transition énergétique.

e. L'éolien demain en France

Les engagements de la France dans le déploiement de la filière sont inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Les objectifs sont fixés pour 2023 et 2028, qui fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, et a attribué début 2020 des objectifs ambitieux pour la filière éolienne. Pour l'éolien terrestre, la puissance installée devra atteindre 24,6 GW à fin 2023. A l'horizon 2028, ce seront 34,1 GW pour une option basse, et 34,7 GW pour une option haute, qui devront être implantés en France métropolitaine. L'éolien veut donc s'imposer en France comme un pilier d'une société tournée vers l'avenir, les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Les efforts sur la recherche, l'innovation et la structuration du marché font de l'éolien une solution fiable avec de multiples applications et de multiples formes de production. Leurs coûts pourraient également baisser de 10% à 15% d'ici à 2025. L'éolien s'impose ainsi en France comme un pilier d'une société tournée vers l'avenir, les énergies renouvelables et la transition énergétique.

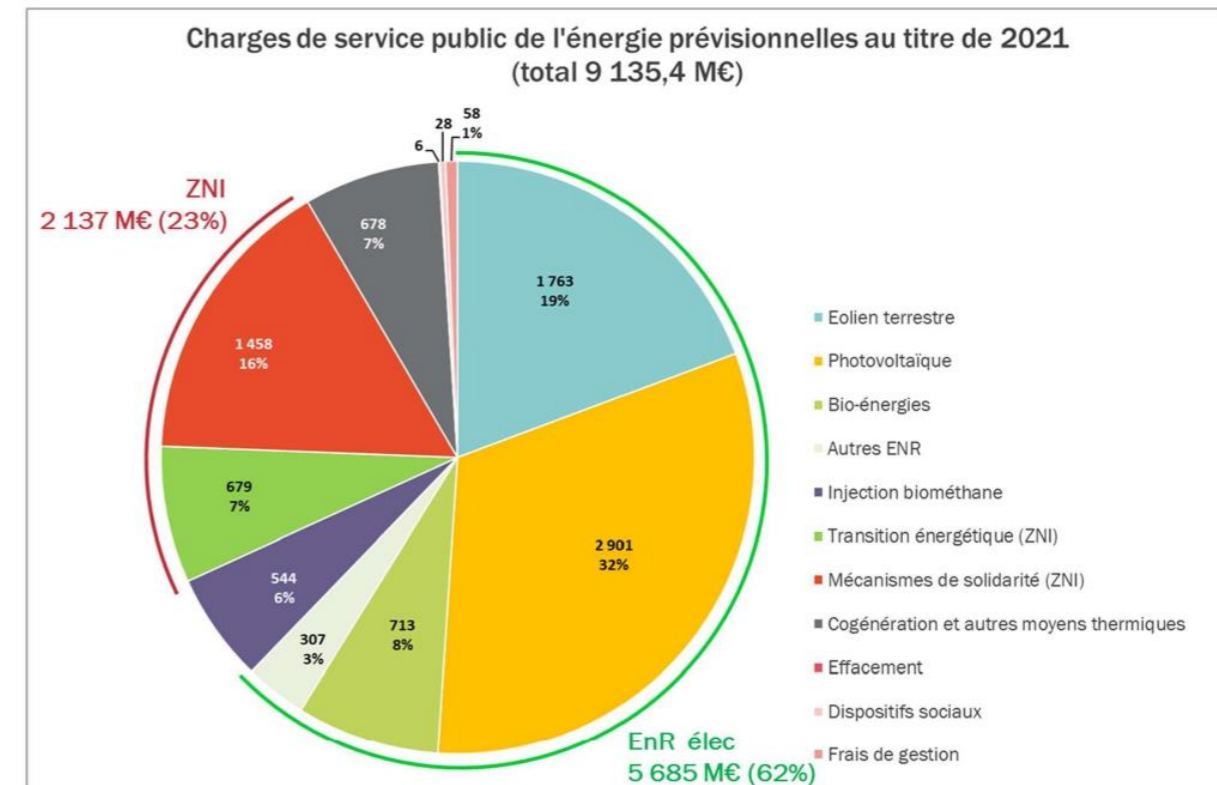
f. Les atouts de l'énergie éolienne

En matière d'électricité, les énergies renouvelables représentent une chance de limiter notre impact sur l'environnement. L'énergie éolienne est un allié naturel puisqu'elle n'émet ni gaz à effet de serre ni déchets toxiques. Au cœur des territoires, les citoyens se tournent désormais vers de nouveaux modes de consommations plus responsables et écologiques. Cette prise de conscience, et notre besoin collectif de mettre en œuvre la transition énergétique, font de l'éolien la clef de voûte d'un avenir où les générations futures disposeront d'une énergie propre, sûre et inépuisable. C'est aussi une énergie qui :

- Stimule l'emploi et l'économie locale ;
- Prend en compte son environnement, le maintien et le protège ;
- Lutte contre le réchauffement climatique.

g. Le coût de l'énergie éolienne

L'éolien, comme les autres sources d'énergies renouvelables, a bénéficié d'un soutien depuis plusieurs années et challenge désormais toutes autres formes d'énergies. Il représente aujourd'hui un coût très faible sur la facture du consommateur pour contribuer à un mix énergétique plus transparent, stable et écologique.



Délibération n° 2020-177 : Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 juillet 2020 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2021

Ce que payent les consommateurs via leur facture d'électricité c'est la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). En 2021, 19 % du montant total de la CSPE est destiné au soutien du développement éolien¹.

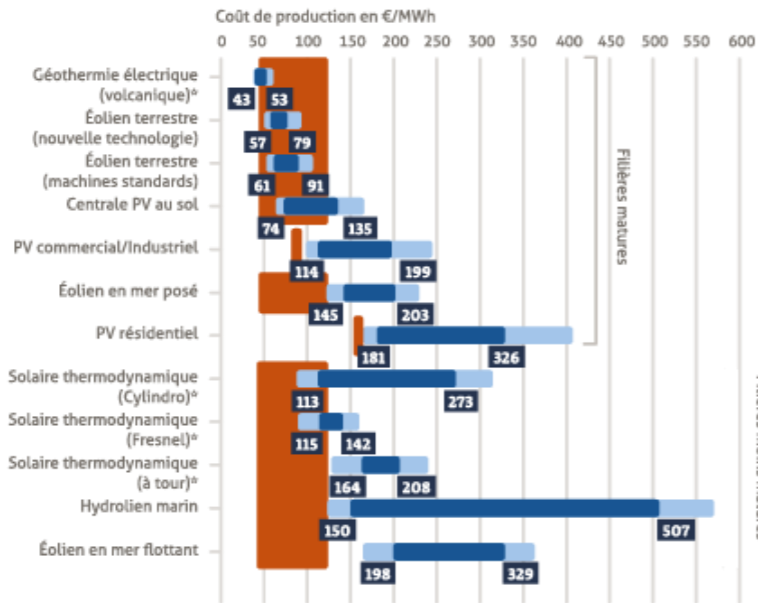
Le coût annuel du soutien à l'énergie éolienne pour un ménage consommant 2,5 MWh par an représente environ 10.7 € en 2021, soit 0.89 € par mois.

(¹La part des énergies renouvelables électriques dans le budget CSPE est de 62 %, le reste est destiné à d'autres énergies, au développement des réseaux, etc. Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 13 juillet 2017 - Source France Energie Eolienne)

Avec le passage progressif aux appels d'offres, le soutien de l'État accordé à la production d'énergie éolienne se réduit. Pour les installations de moins de 6 éoliennes, le niveau a été fixé en 2017 entre 40 et 72 €/MWh pendant 20 ans.

Depuis ces premiers appels d'offre portant sur la réalisation et l'exploitation de parcs éoliens terrestres, le prix moyen du MWh est en nette baisse.

Coûts complets de production en France pour la production d'électricité renouvelable



La partie plus foncée des plages de variation présente les coûts de production pour les taux d'actualisation les plus probables.

Les parties plus claires présentent les coûts pour lesquels les conditions de financement sont les plus et les moins favorables.

À titre d'illustration, les parties oranges présentent la fourchette de coût de production d'une énergie conventionnelle.

Source : ADEME, les coûts des énergies renouvelables 2016.

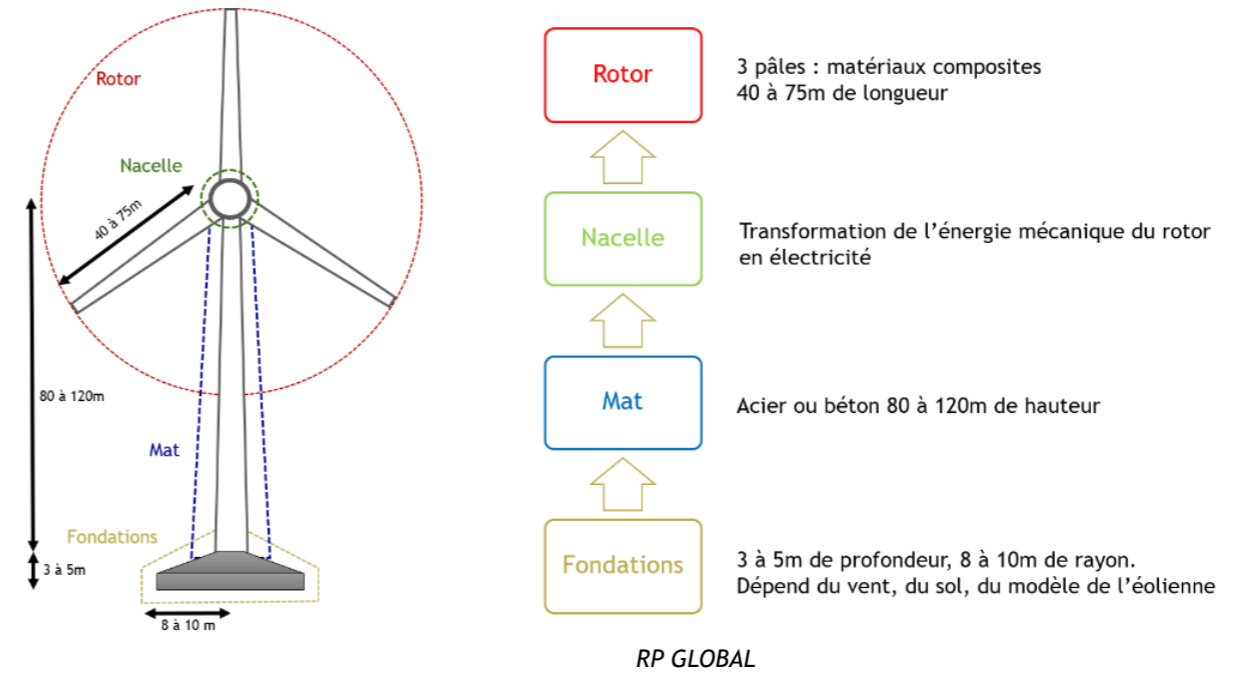
Réalisation : Fédération Française de l'Eolien (FEE)

h. C'est quoi une éolienne ?

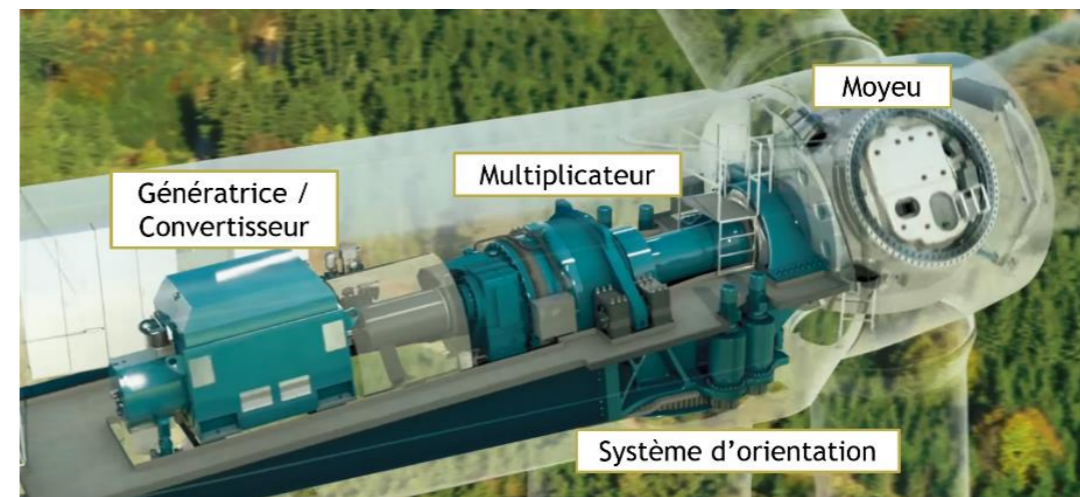
L'énergie éolienne (prend sa racine du mot grec Eole, le Dieu du vent) est l'énergie produite grâce au vent. Une éolienne est une machine permettant de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie mécanique éolienne a été utilisée au cours des âges pour pomper l'eau ou moudre le grain.

Depuis, cette énergie sert à alimenter nos foyers grâce à leur raccordement au réseau français. Le principe de fonctionnement de l'énergie éolienne repose sur la transformation de l'énergie cinétique en énergie électrique : le vent fait tourner des pales qui font elles même tourner le générateur de l'éolienne. À son tour le générateur transforme l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Le courant électrique est ensuite transformé et injecté dans le réseau électrique.

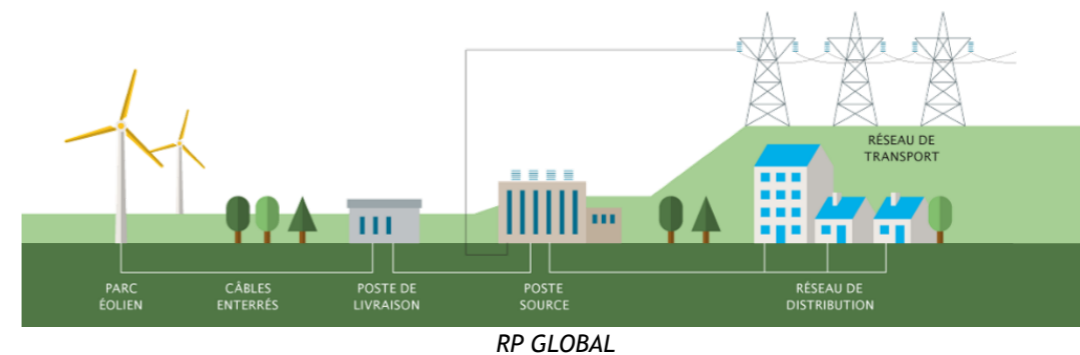
Les câblages sont enterrés entre les boîtes de jonction et le poste de transformation. L'ensemble du parc est clôturé et le système de sécurité peut être complété par de la vidéo-surveillance.



Composition d'une nacelle



Fonctionnement d'un parc éolien

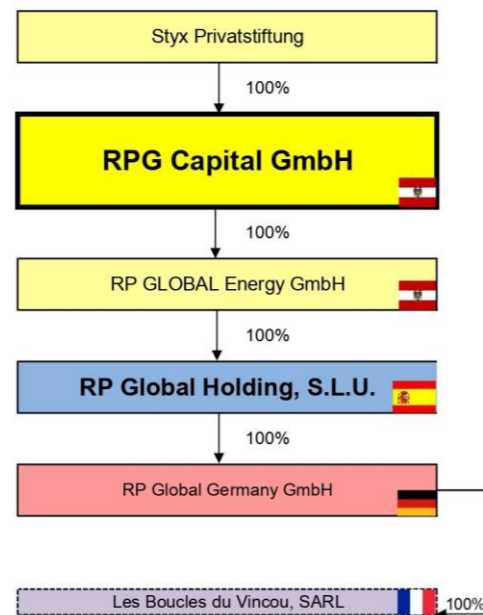


III- Présentation du demandeur

IDENTITE DU DEMANDEUR	CONTACT ET CORRESPONDANCE
Dénomination : LES BOUCLES DU VINCOU Forme Juridique : Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) SIRET établissement principal : 894 481 597 00017 SIRET Etablissement secondaire : 894 481 597 00025 Adresse : 96 Rue Nationale - 59000 LILLE Signataire : Pierre MULLER en sa qualité de Gérant	Assistance à Maitrise d'ouvrage : RP GLOBAL Adresse de correspondance (depuis 2023) : RP GLOBAL France 213 Boulevard de Turin 59777 - LILLE Contact et Coordonnées : Fabien BEGHIN - Chef de projet Tel : +33 (0)3 20 51 16 59 / +33 (0)6 38 28 13 69 Mail : f.beghin@rp-global.com

a. Organigramme

La SARL « LES BOUCLES DU VINCOU », créée en Février 2021 pour assurer le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien Les Boucles du Vincou, sur la commune de Peyrat-de-Bellac, fait partie du portefeuille de projets développés par RP Global France, filiale de RP GLOBAL Energy GmbH, société autrichienne, elle-même filiale de RPG Capital GmbH.



Organigramme RP GLOBAL GmbH précisant l'actionariat de la SARL "Les Boucles du Vincou"
- Mai 2021 -

b. Le groupe RP Global

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, et se spécialise dans les projets hydroélectriques, éoliens et solaires photovoltaïques.

Le groupe a démarré ses activités dans l'énergie à la fin des années 1980, avec le développement, le financement et la construction d'une vingtaine de projets mini-hydro en Autriche, suivi par 8 projets mini-hydro au Portugal et en Espagne dans les années 1990.

La société mène ses activités sur 3 continents : Europe, Amérique du Sud et Afrique. Aujourd'hui, ce sont plus de 4 GW en développement pour le groupe RP GLOBAL, dont 1 000 MW en France, sur les énergies hydroélectriques, éoliennes, et photovoltaïques.



Déclinaisons des portefeuilles projets du groupe RP GLOBAL par pays d'implantation
- Mai 2023 -

Le haut niveau de qualification des équipes RP GLOBAL leur confère les connaissances nécessaires pour intervenir à toutes les étapes d'un projet éolien :

- L'accompagnement des acteurs territoriaux concernés : élus, propriétaires, citoyens ;
- Le développement de projets ;
- La mise en concurrence et la contractualisation avec les différents acteurs en amont, pendant et en phase d'exploitation du projet ;
- L'analyse économique et la viabilité des projets développés ou acquis ;
- La coordination et la supervision de la construction et de la mise en service des installations.

Le groupe RP Global, depuis 2015, diversifie ses activités en incorporant dans leur mix-technologique le solaire photovoltaïque, comme cela a été antérieurement le cas avec l'introduction de l'éolien dans ses actifs :



- En Espagne, avec le projet solaire photovoltaïque « Carril » d'une puissance de 400 MW situé au sud de l'Espagne. La construction de ce projet, le plus grand qu'ait connu RP Global, est prévue début 2022.
- En Afrique, en tant qu'actionnaire principal de JUMEME Rural Power Supply Ltd., fournisseur de services solaires avec de larges actifs en Tanzanie, mais également en tant qu'investisseur dans Oolu Solar, fournisseur de matériel solaire de production électrique pour le grand public.
- En France, depuis 2019, où s'est mis en place une équipe et un bureau à Bordeaux, spécialisés en photovoltaïque avec des objectifs de développement sur tout le territoire national.

Photographie du parc photovoltaïque "Karad" - Bulgarie

La maîtrise des énergies renouvelables, l'expérience dans le financement de projet ainsi que l'équipe multidisciplinaire constituent pour RP Global une base solide de travail dans ce secteur.

c. RP GLOBAL France

La filiale RP Global France, fondée en 2008, emploie 40 collaborateurs à Lille, où se trouve son siège social, à Bordeaux et à Avignon. Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement, du financement, de la construction, de l'exploitation de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques.

A ce jour, la société a construit, développés ou exploités près de 200 MW d'actifs. Plus de 1000 MW sont en développement à travers le territoire national à l'horizon 2024 pour ainsi contribuer activement à atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie en France, validée depuis 2020, qui prévoit d'élever la trajectoire du pays afin d'atteindre une capacité d'installation de 113 GW d'EnR d'ici fin 2028, avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.

Selon les besoins, RP Global France s'appuie également sur les compétences transversales du groupe qui possède des antennes à Vienne, Hambourg et Madrid.

Partout, nous contribuons à produire une électricité propre, abordable et sécurisée pour le plus grand nombre : grand public, institutionnels, entreprises, ... RP Global est en recherche constante d'une qualité et d'une concertation irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

d. Méthode de travail

Pour mener à bien les projets et se donner les meilleures chances de réussite, RP GLOBAL France est présent dans toutes les étapes du projet, puis du parc éolien :



IDENTIFICATION DES SITES POTENTIELS



PRESENTATION DU PROJET AU TERRITOIRE ET AUX PARTIES PRENANTES



CONTRACTUALISATION AVEC LES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS AGRICOLES



ETUDE D'IMPACT ET DE DANGER DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION UNIQUE



CONCERTATION LOCALE



MONTAGE DE DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET D'AUTORISATIONS



CONSTRUCTION



EXPLOITATION



VALORISATION DES REALISATIONS

L'ensemble de ces actions permet de construire un projet en adéquation avec son environnement, nos engagements, et partagé par tous.

IV- La procédure d'autorisation

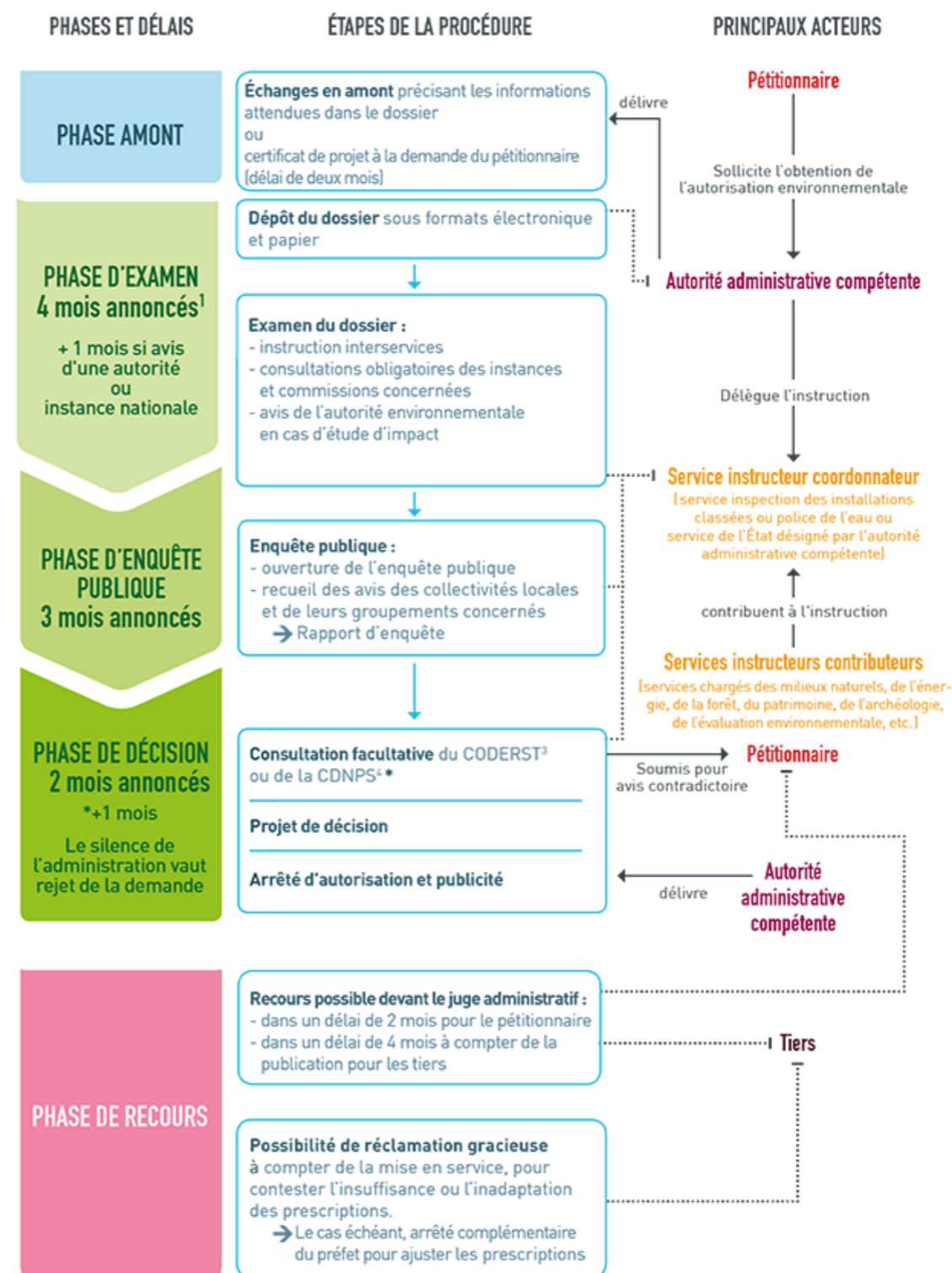
Depuis le 1er mars 2017, les projets de parcs éoliens sont soumis à une autorisation environnementale unique. Cette démarche, issue de la volonté de simplifier les démarches administratives des porteurs de projet et de renforcer l'information et la participation du public, a été créée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement.

Les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumises à autorisation sont donc aujourd'hui fusionnées au sein d'une Autorisation Environnementale Unique.

Elle inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables et relevant des différents codes :

- Code de l'environnement : autorisation ICPE, autorisation spéciale au titre de la législation des sites classés, dossier Loi sur l'eau, demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, étude Natura 2000... ;
- Code forestier : autorisation de défrichement ;
- Code de l'énergie : autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité ;
- Code des transports, code de la défense et code du patrimoine : autorisation pour l'établissement d'éoliennes.

LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



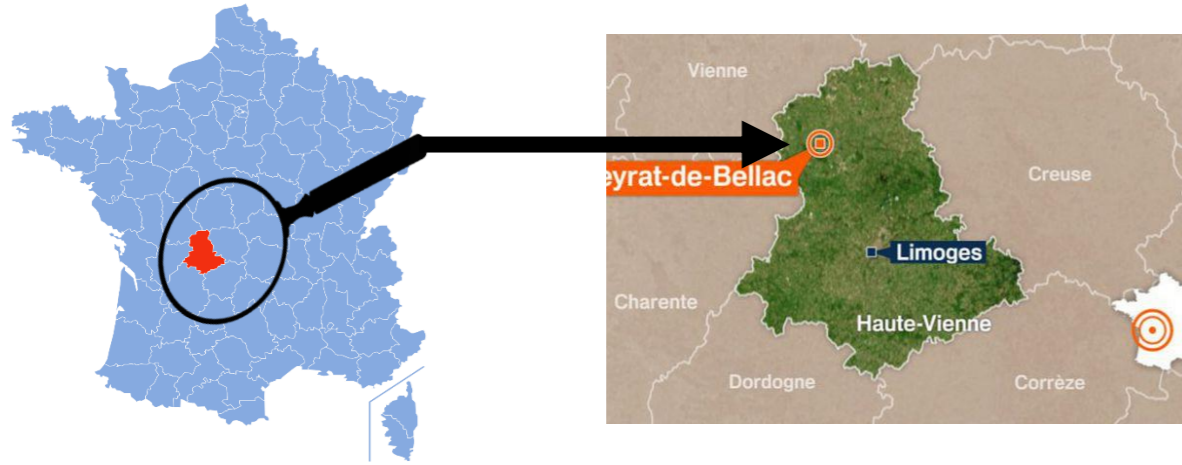
1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Copyright : Ministère de l'Environnement

V- Un projet de territoire

a. Localisation du projet

Le projet de parc éolien Les Boucles du Vincou se situe dans le département de la Haute-Vienne sur la commune de Peyrat-de-Bellac.



b. Description du projet

Le projet éolien Les Boucles du Vincou se compose de 4 éoliennes. Les installations sont situées au sud-ouest de la commune, entre la RD 951 et la RD 675.

A ce stade de développement, le choix définitif du modèle d'aérogénérateur n'est pas arrêté. La demande est donc faite pour différents modèles de même gabarit, à savoir Vestas V126, Nordex N131 et Siemens-Gamesa SG132. Les caractéristiques des machines sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Eolienne	VESTAS V126	NORDEX N131	SIEMENS-GAMESA SG132
Puissance nominale	3 450 kW	3 900 kW	3 400 kW
Diamètre du rotor	126 m	131 m	132 m
Longueur d'une pale	61.7 m	64.4 m	64.5 m
Hauteur de moyeu	117 m	114 m	114 m
Hauteur en bout de pale	180 m	179.5 m	180 m

Les coordonnées des éoliennes sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Éoliennes		E01	E02	E03	E04	PDL
Coordonnées	X	495 077	495 597	496 284	496 804	496 321
Lambert II Etendu	Y	2 125 231	2 124 084	2 123 743	2 123 106	2 123 681
Coordonnées	X	543 944	544 454	545 138	545 652	545 174
Lambert 93	Y	6 559 697	6 558 547	6 558 200	6 557 559	6 558 138
Coordonnées	Latitude (Nord)	46°7'8.7542"	46°6'31.9086"	46°6'21.2274"	46°6'0.8770"	46°6'19.2478"
WGS 84 - DMS	Longitude (Est)	0°58'44.3813"	0°59'9.5154"	0°59'41.7955"	1°0'6.4991"	0°59'43.5462"
Altitude au Sol (m NGF)		269,00	264,00	268,00	259,00	266,00
Hauteur du Moyeu (m)*		114	114	114	114	
Diamètre maximal du Rotor (m)*		132	132	132	132	
Hauteur en bout de pale (m)		180	180	180	180	
Altitude en bout de pale (m NGF)		449,00	444,00	448,00	439,00	



VI- Construction de la concertation

a. Notre fonctionnement

La réalisation d'un projet éolien sur un territoire représente un changement important pour les différents acteurs qui le composent. Mais cela constitue également une opportunité de travailler à un projet plus global de transition écologique et énergétique de nos territoires.

RP Global s'attache donc, via ses projets, à encourager les comportements ayant un impact positif sur l'environnement, à la fois chez les plus jeunes, mais aussi chez les plus expérimentés. Cela se traduit par l'organisation de plusieurs actions pédagogiques pouvant être menées tout au long du projet. Au-delà de l'information pure autour du projet, ces actions permettent d'intégrer plusieurs niveaux de communication permettant ainsi de :



CREER LE DIALOGUE

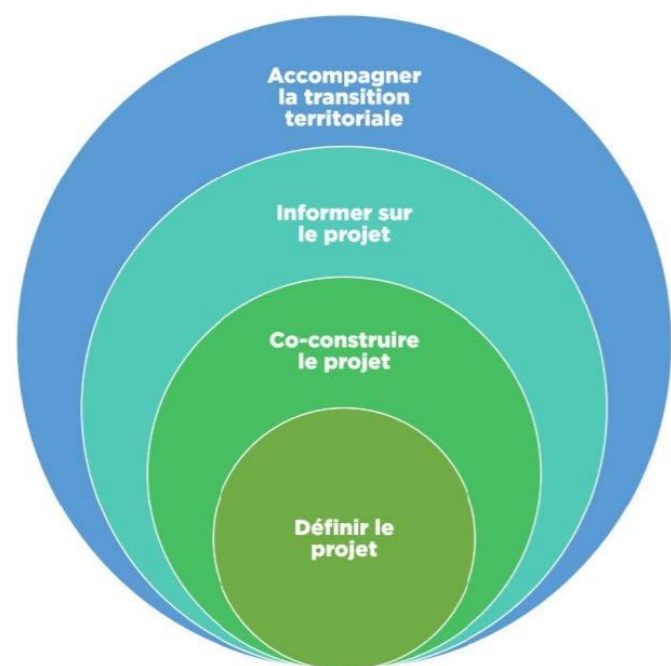


RENFORCER LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE



AMORCER LA PRISE DE CONSCIENCE SUR LES SUJETS ENERGETIQUES

Les différents niveaux de communication et de concertation peuvent être schématisés de la manière suivante :



ACCOMPAGNER LA TRANSITION TERRITORIALE :

Le développement d'un projet éolien sur un territoire permet également d'entamer une approche constructive pour informer et renseigner les habitants sur les énergies renouvelables, le fonctionnement de l'énergie éolienne, la consommation électrique et la nécessité de sa réduction, le fonctionnement du réseau électrique français, ... Il s'agit d'une approche pédagogique afin d'améliorer les connaissances de chacun et tendre à une prise de conscience commune sur la nécessité de participer à la transition énergétique de notre pays. RP GLOBAL s'engage en ce sens en privilégiant des actions qui dépassent les limites simples de l'information autour du projet pour l'intégrer dans une démarche globale de contribution à la création d'un territoire à énergie positive.

INFORMER SUR LE PROJET :

L'information autour du développement d'un projet d'infrastructure, comme l'est un projet éolien, est primordiale. Que ce soit via des réunions, des interventions, des permanences, des lettres et courriers, ou encore des événements, chaque action est un moyen de communiquer sur le développement du projet éolien. Le but est d'arriver à une communication exhaustive, diffusée au Comité Local de Suivi à chaque étape de développement, puis plus largement au territoire concerné lors des étapes clés du projet.

CO-CONSTRUIRE LE PROJET :

La concertation et la communication sont la clé de voute des projets portés par RP GLOBAL France. Le dialogue et les échanges avec le territoire permettent de construire un projet sain et durable, s'intégrant aux volontés locales et à leur environnement de vie. Plusieurs publics sont concernés par cette co-construction : les institutions publiques permettant de définir des contours fiables, en règle avec la réglementation et le fonctionnement de ces administrations, les personnalités publiques politiques locales, afin d'informer et de récolter leurs avis sur l'intégration du projet, et enfin le Comité Local de Suivi, composé d'habitants, d'entreprises locales, d'associations, afin de définir un projet qui tient compte des avis de tous.

DEFINIR LE PROJET :

Chacun de ces rendez-vous de concertation permet le débat et le travail autour de la réalisation, mais mène, à chaque période de co-construction, à la définition du projet : identité, logo, implantation, mesures compensatoires, mesures d'accompagnements, actions locales, ... L'objectif est de définir un axe qui tient compte de l'avis du plus grand nombre afin de construire un projet sain et durable.

L'ensemble de ces actions réalisées tout au long du développement, permet de construire un projet en adéquation avec les habitants, les parties prenantes locales, son environnement et nos engagements.



b. Un projet au cœur des politiques publiques et territoriales

Dans le cadre du développement du projet éolien des Boucles du Vincou et de la réalisation des études nécessaires à la définition des contours du parc et de sa composition, il est primordial de concerter au-delà des principaux concernés que sont les habitants, mais également les personnalités et élus publics ou politiques locaux, afin d'intégrer la réalisation dans un projet de territoire global.

Les différents interlocuteurs rencontrés au cours du développement, rassemblés dans le tableau ci-dessous, ont ainsi contribué à créer avec le porteur du projet, un parc qui correspond aux attentes de tous, dans le respect des cadres et volontés exprimés par chacun.

Date(s)	Mandat / Poste	Nom de l'interlocuteur	Objet de la rencontre
Février – Avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> Maire de Peyrat-de-Bellac 	Mme Martine Fredaigue-Poupon	Présentation de la zone de lancement des études et décision en faveur de son démarrage
Juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> Chef du pôle de Bordeaux (SNIA) 	M. Christian Berastegui-Vidalle	Pré-consultation des services de l'Armée et de la DGAC
	<ul style="list-style-type: none"> Division Environnement Aéronautique SDRCAM SUD 50.520 	LCL Frédéric Passos	
Juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> Maire de Peyrat-de-Bellac 	Mme Patricia Marcoux-Lestieux	Prise de contact avec la nouvelle municipalité de Peyrat-de-Bellac, suite changement de maire lié aux élections municipales de 2020
Septembre 2020	<ul style="list-style-type: none"> Responsable du groupe des unités départementales de la DREAL nouvelle-Aquitaine 	M. Benoît Rouget	Information du développement du projet auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
27 Octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> 2e Vice-Président ENR / GEMAPI de la Communauté de Communes Haut-Limousin en Marche 	M. Gilles Reynaud	Réunion avec la Communauté de Communes Haut-Limousin en Marche, pour une présentation du projet, du contexte éolien et de la concertation territoriale menée autour du projet
15 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> Préfecture de la Haute-Vienne / Bureau des procédures Environnementales et de l'Utilité Publique 	Delphine PEDRETTI Paul PELLETIER	Entretien avec le BPEUP de la Préfecture de Haute-Vienne : présentation de la société, du projet en cours de développement, de la concertation réalisée, discussions sur la phase d'examen administratif


c. Les actions de concertation du projet

Différentes actions de concertations ont été menées sur le territoire auprès de différents publics afin d'intégrer au mieux le sujet de ce nouveau parc éolien auprès de toutes les parties prenantes : habitants, élus, associations, entreprises, ...

Chacune de ces étapes a été rassemblée dans le tableau ci-après.

Le détail des actions de concertation menées tout au long du développement du projet est consultable dans le dossier « Bilan de la concertation ».

HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

Niveau(x) de communication concernés		Date(s)	Action de concertation et/ou de communication
	Lancement	Février - Avril 2019	Echanges avec Madame la Maire Martine Fredaigue-Poupon : en faveur du démarrage de l'étude
Co-construire	Informer	Depuis avril 2019	Dialogue avec les propriétaires et exploitants du secteur : signature d'accords fonciers
Co-construire	Informer	Juin 2020	Prise de contact avec la nouvelle municipalité de Peyrat-de-Bellac et avec Madame la Maire Patricia Marcoux-Lestieux. Il y a eu un changement de maire à la suite de l'élection municipale de 2020.
Accompagner	Informer	Septembre 2020	Mise en ligne du site internet du projet éolien : www.parc-eolien-peyrat-bellac.fr
	Informer	3 septembre 2020	Présentation du projet en mairie de Peyrat-de-Bellac : - la société, le secteur d'étude, l'historique, le développement du projet, la concertation territoriale, les intérêts du projet
	Informer	29 septembre 2020	Permanence d'information sur le mât de mesure à destination des habitants de la commune
	Informer	30 septembre 2020	Constitution du comité local de suivi du projet éolien : invitation des habitants de la commune grâce à un boitage auprès des foyers
Co-construire	Informer	27 octobre 2020	1ère réunion du comité local de suivi : - réunion de démarrage - distribution d'un compte-rendu à tous les membres - publication du CR sur le site internet projet
Co-construire	Définir	Décembre 2020	Choix d'un nom et d'un logo pour le parc éolien : "Les Boucles du Vincou" 
Co-construire	Définir	9 février 2021	2ème réunion du comité local de suivi (au format numérique) : - détermination du projet, de l'implantation et travail sur les mesures - distribution d'un questionnaire interactif sur les mesures à tous les membres - distribution d'un compte-rendu à tous les membres - publication du CR sur le site internet projet
	Informer	Mai 2021	Lettre d'information avant dépôt - distribution dans toutes les boîtes aux lettres de la commune
Co-construire	Informer	29 mai 2021	Présentation du projet éolien au conseil municipal de Peyrat
	Informer	8 juin 2021	Dépôt de la demande d'autorisation : échanges réguliers avec toutes les parties prenantes durant la phase d'examen administratif : élus, propriétaires, service instructeur, etc.
	Informer	15 juin 2021	Entretien avec le BPEUP de la Préfecture de Haute-Vienne : présentation de la société, du projet en cours de développement, de la concertation réalisée, discussions sur la phase d'examen administratif

	Informer	Avril 2023	Publication d'une lettre d'information actualisée sur le projet et son avancement.
	Informer	11 avril 2023	Courrier toute boîte d'invitation aux permanences des 25 et 26 avril prochains.
Accompagner	Informer	25 et 26 avril 2023	Soucieux de poursuivre et de consolider les échanges autour du projet, RP Global organise 2 permanences dans la salle de réunion située sous la mairie de Peyrat-de-Bellac : <i>Au programme :</i> <i>Discussion sur l'implantation projetée ;</i> <i>Bilan des études réalisées ;</i> <i>Réponses aux questions des participants.</i>
Accompagner	Informer	23 mai 2023	Au cours du développement du projet éolien Les Boucles du Vincou, un Comité Local de Suivi a été créé afin de bénéficier d'un espace d'échanges avec le territoire. Il est composé principalement de personnes résidant dans la commune et d'élus. Une troisième réunion du Comité Local de Suivi sera organisée au cours du mois de mai 2023. Elle permettra notamment d'aborder les sujets suivants : - L'historique de développement du projet éolien ; - La phase d'examen administratif en cours ; - Les prochaines étapes du projet.

d. Une concertation digitale imposée

La concertation autour du projet éolien aura été marquée par plusieurs temps d'échanges avec le grand public, par les membres du CLS et par les élus. L'implication de l'équipe projet auprès des habitants afin de sensibiliser sur le projet, ses impacts, et ses mesures d'accompagnements et compensatoires, ont permis à chacun de prendre conscience de l'intérêt d'un projet de parc éolien sur leur territoire.

Le dialogue a pu être maintenu entre toutes ces étapes afin de préparer les parties prenantes locales à l'arrivée du parc éolien les Boucles du Vincou sur leur territoire.

Cependant, l'année 2020 a été marquée par l'apparition de la Covid-19 en France. Après le mois de mars 2020, nous avons vécu une alternance de périodes de confinement et restriction de circulation et de réunions, qui nous a amenée à restreindre nos actions de concertation. Lorsque la situation sanitaire ne nous permettait plus d'effectuer ces RDV d'information et de co-construction en présentiel, nous avons axé la communication du projet, depuis mars 2020, sur une stratégie digitale, avec notamment la mise en ligne du site internet officiel autour du projet, et des réunions d'informations présentées sous un format vidéo, accessibles au plus grand nombre et dont nous pouvons suivre les performances.

Conscients de l'éventuelle fracture numérique et générationnelle auxquelles nous pouvons être confrontés, nous avons transformé nos habitudes de concertation vers un mode "digital accessible" : rendre ses RDV consultables et participatifs pour tous via des outils de visioconférences, de vidéos, de questionnaires participatifs simples d'utilisations à travers des plateformes connues de tous (Forms, Youtube).

Ainsi, les nouveaux outils mis à disposition du territoire pour suivre les évolutions du projet, ses actualités et ses contours, ont permis d'apporter la continuité nécessaire à cette concertation.

Les résultats sont particulièrement satisfaisant puisqu'on remarque une amélioration du dialogue, une meilleure objectivité des retours, des avis et remarques constructifs, qui ont permis de définir un projet qui tient compte de l'avis d'un maximum de parties prenantes.

Ce format digital sera, à notre demande et à celles de la municipalité et des membres du CLS, poursuivi après le dépôt du dossier pour prolonger les échanges en présentiel autour du projet et de sa réalisation.

La situation imposée par les contraintes sanitaires n'a donc pas compromis la réalisation d'une concertation optimisée, agile et efficace auprès de toutes les parties prenantes concernées.



VII- L'environnement du projet

a. Contraintes et enjeux humains

La commune de Peyrat-de-Bellac est soumise au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCHLEM (Communauté de Communes Haut-Limousin en Marche). Les parcelles concernées par le projet sont localisées en zones A et N du PLUi, c'est-à-dire en zones agricole et naturelle.

Dans le rapport d'enquête publique du 16 septembre au 18 octobre 2019 concernant l'élaboration du PLUi Territoire de l'ex-communauté de communes du Haut Limousin, un des principaux axes stratégiques et orientations du projet concerne l'éolien :

« 1-4-8 Développement des énergies renouvelables et les pratiques durables sur le territoire :

- Favoriser le développement de l'éolien sur le territoire ;
- Favoriser l'installation d'un méthaniseur sur le territoire »

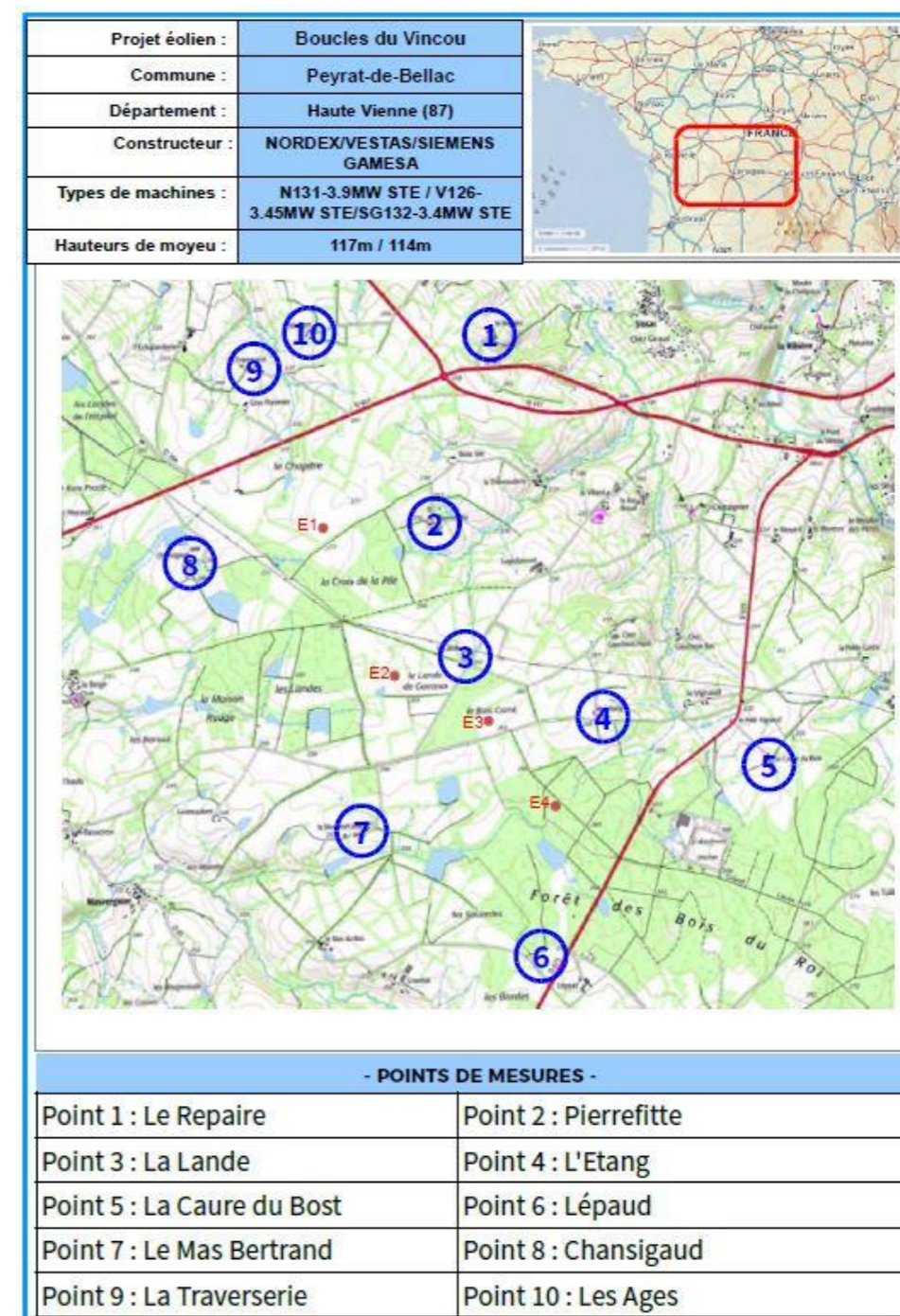
De plus, la société RP Global France a déjà pris contact avec cet EPCI puisque le projet de parc éolien de Peyrat-de-Bellac a été identifié dans le rapport d'enquête publique.

Une rencontre avec la CCHLEM a été organisée en octobre 2020 afin de présenter le projet éolien en développement et les démarches du porteur de projet.

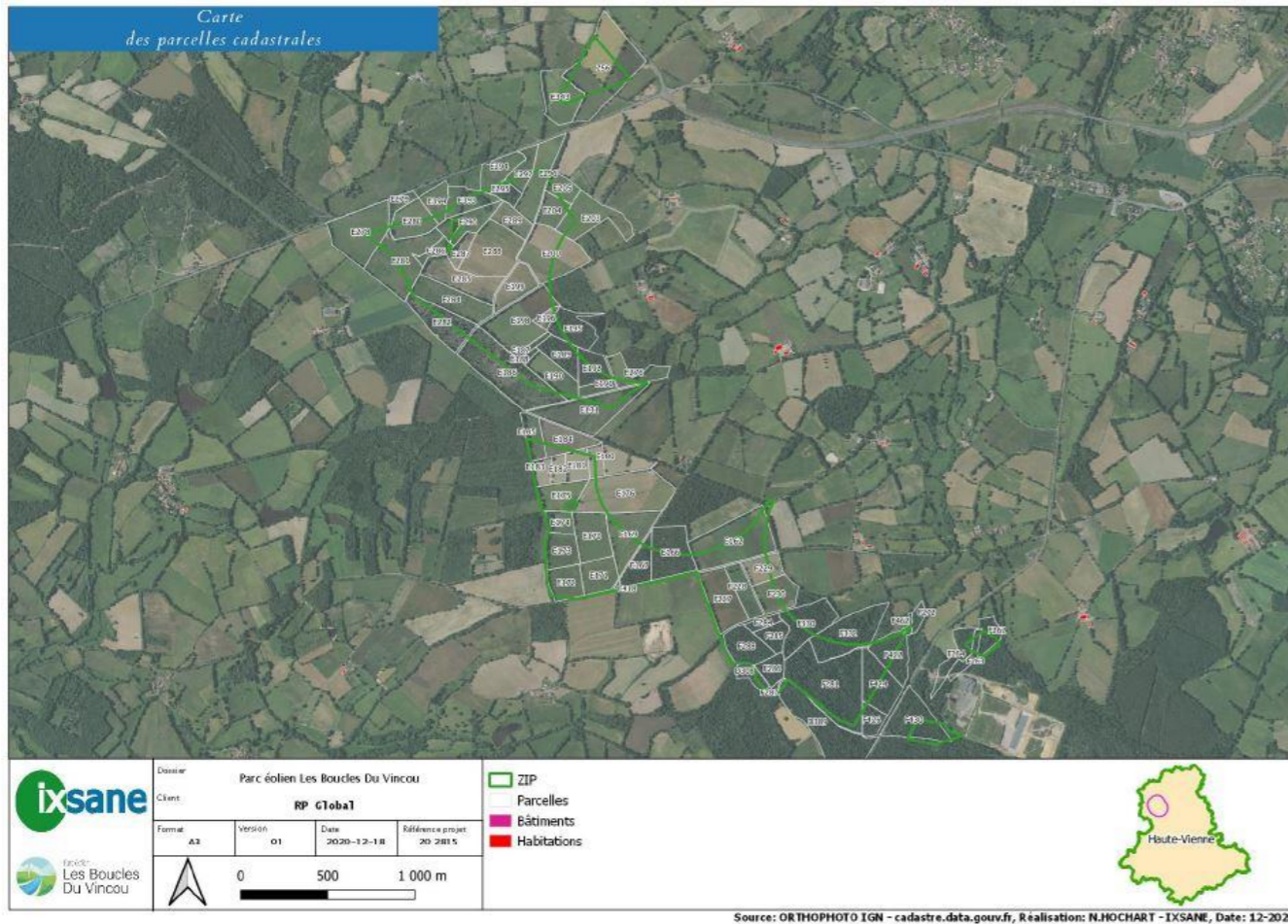
Le projet du parc éolien Les Boucles du Vincou s'inscrit par ailleurs dans les axes stratégiques décrits dans le Rapport de Stratégie du PCAET de la CCHLEM et en particulier OS.1 « Eolien : faire preuve d'une grande ambition avec un ciblage des anciennes ZDE » et « OS.2 : Eolien ; déployer à court et moyen terme jusqu'à un plateau de productivité » (thématique « Les énergies renouvelables et de récupération »).

Par suite du retour de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine, la zone d'implantation potentielle du projet n'est ni concernée par un captage d'alimentation en eau potable ni un périmètre de protection AEP.

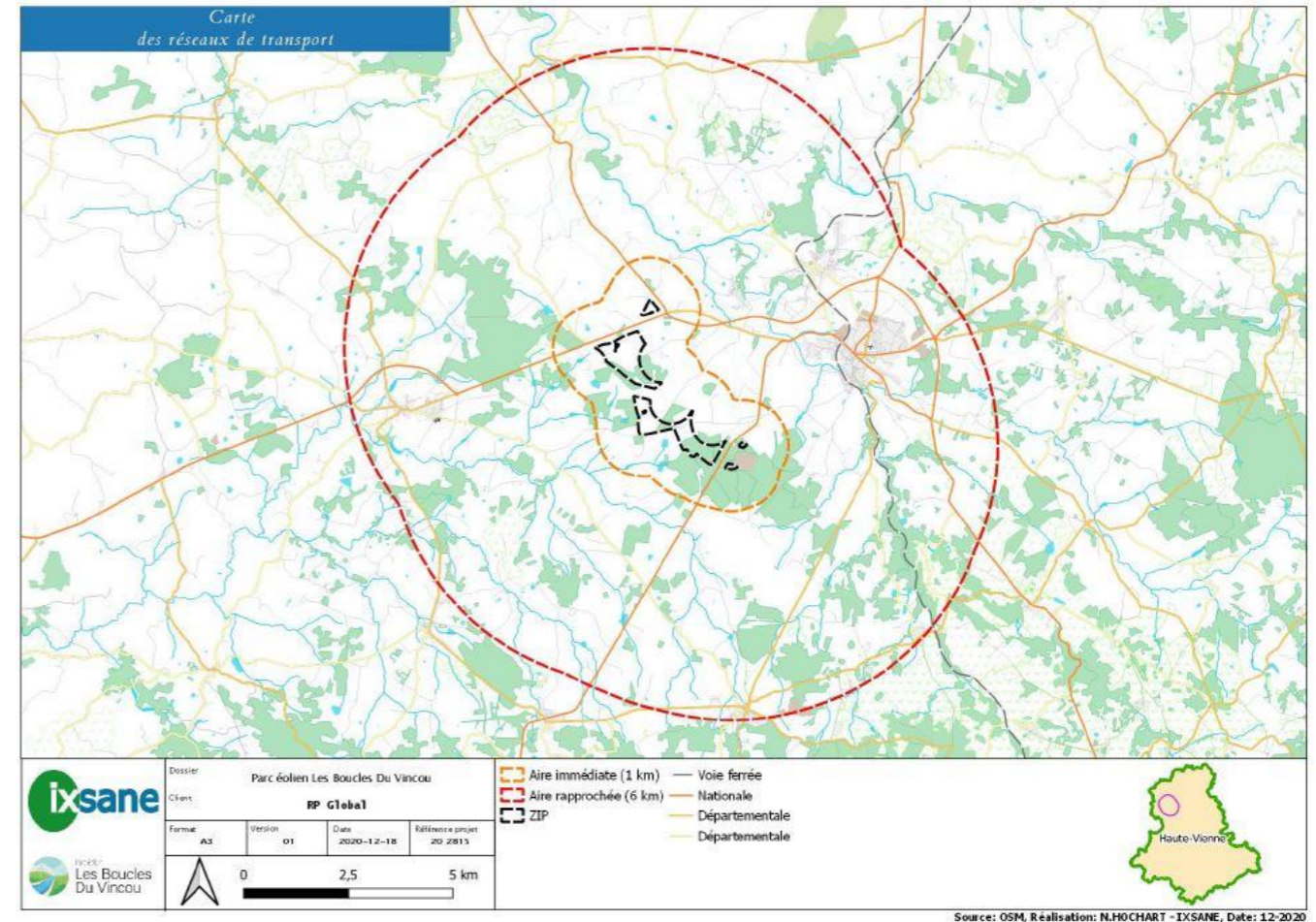
Pour la contrainte acoustique, une campagne de mesure a été réalisée du 28 juillet au 02 septembre 2020, elle consiste en la pose de micros en extérieur aux emplacements potentiellement les plus exposés, pour des mesures jours et nuits.



Localisation des points de mesure du bruit résiduel



Carte de l'emplacement de situation de l'habitat sur le secteur du projet éolien avec distances règlementaires de 500 m aux habitations.



Carte des réseaux de transport au sein du périmètre éloigné du projet

b. Contraintes et enjeux techniques

Les projets éoliens sont soumis à un certain nombre de contraintes, qui sont prises en considération dès le début du projet, tout au long de son développement et même lors de son exploitation.

Parmi elles, celles qui sont les plus rigoureuses sont les contraintes techniques.

La première est l'éloignement aux routes.

Une route nationale et deux routes départementales, permettant de desservir les villages au centre urbain de Bellac, se situent dans le périmètre immédiat de la ZIP :

- La N147 de direction Nord-ouest Sud-Est reliant Limoges à Poitiers et traverse la commune de Peyrat-de-Bellac. Elle est localisée au plus près à 150 mètres au Nord-est de la ZIP,
- La RD 951 de direction ouest/est reliant Val d'Issoire à Bellac. Elle est localisée au plus près à 150 mètres de la ZIP au Nord.
- La RD 675 de direction nord/sud reliant Saint-Junien à Bellac. Elle est située au plus près à 150 mètres au Sud-est de la ZIP.

Les servitudes radioélectriques sont des servitudes d'utilité publique, elles sont établies par la loi dans le cadre de la satisfaction de l'intérêt public. Par suite de la consultation de la base de données du site ANFR (servitudes.anfr.fr), aucune servitude radioélectrique n'est présente sur la commune de Peyrat-de-Bellac.

Après intégration des données disponibles auprès de l'ANFR, le projet est concerné par 1 faisceau hertzien :

- Un faisceau activé 18 Ghz de direction Nord-ouest Sud-est qui relie le Château d'eau de Saint-Bonnet-de-Bellac au pylône autostable de Blond.

La société FREE préconise une distance d'éloignement de 150 m entre le centre des éoliennes et le faisceau hertzien.

c. Contraintes et enjeux paysagers

Parmi les points d'attention des études de projets éoliens, l'impact paysager de nos projets est essentiel, surtout avec la hauteur des éoliennes actuelles.

L'étude d'impact sur le paysage, du projet Les Boucles du Vincou, s'est concentrée sur cet aspect et a ainsi identifié plusieurs éléments que nous allons expliciter dans cette partie.

Au niveau du schéma éolien du Limousin, la zone de projet se trouve au sein d'une zone favorable au développement.

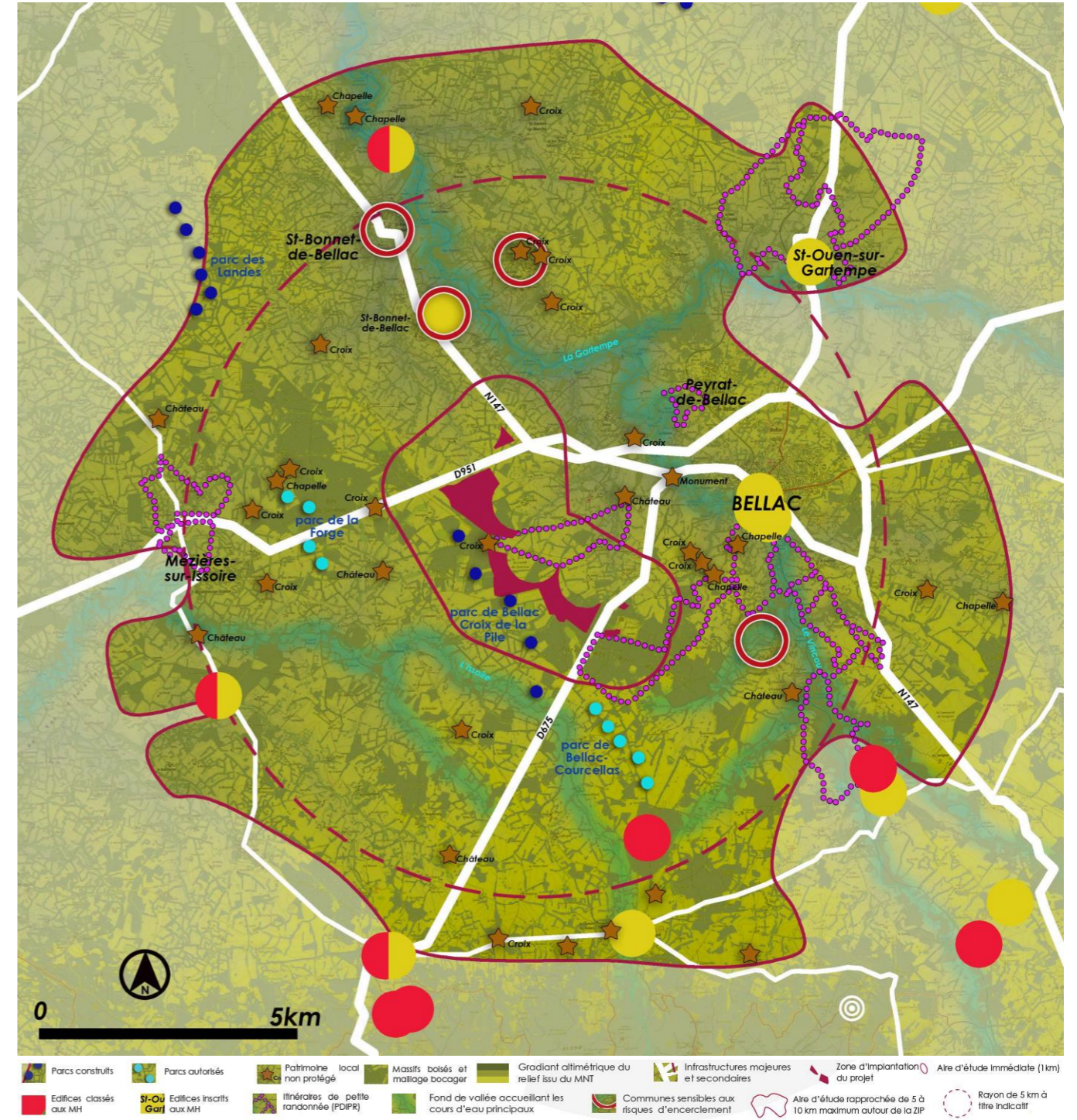
La ZIP se trouve en partie dans une ZDE autorisée au sein du SRE et qui a déjà fait l'objet d'une implantation éolienne.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on recense 1 site classé et 14 sites inscrits. Les plus proches sont ceux de Bellac (centre ancien), Nouic, Blond et Darnac.

On recense également 2 sites patrimoniaux remarquables, qui sont en dehors des zones de visibilité potentielles (celui du Dorat à 11 km et celui de Confolens à 24,5 / 26 km).

Parmi les ensembles paysagers d'intérêt, notons la présence de plusieurs belvédères.

Au regard de la couverture bocagère et boisée ainsi que du contexte éolien existant, les enjeux patrimoniaux sont plutôt faibles. On peut tout de même noter que les édifices de Bellac peuvent montrer des sensibilités plus importantes du fait de leur positionnement sur les hauteurs de la ville et de la position de la ZIP en avant-plan des parcs autorisés / en fonctionnement au sud-ouest de Bellac.



Carte du patrimoine

d. Contraintes et enjeux écologiques

Dans l'étude d'impact environnementale des projets éoliens, le volet écologique se découpe en plusieurs parties que nous allons détailler ici :

Le volet Flore et Habitat :

Le site d'étude est dominé par des parcelles de cultures, de prairies et de pâtures entrecoupées de haies et de boisements.

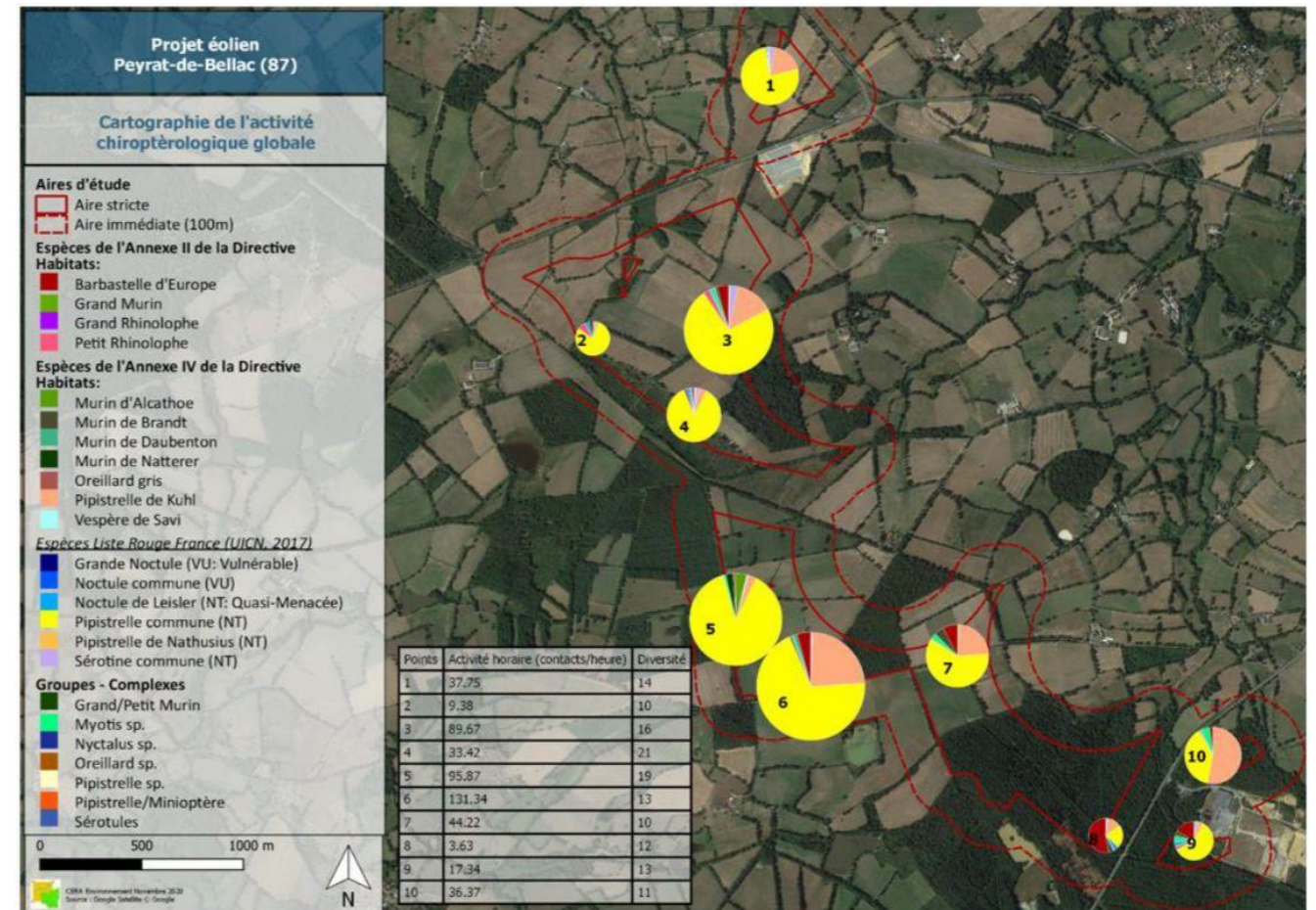
On retrouve quelques zones de prairies humides ainsi que des étangs, mares, cours d'eau et ruisseaux plus ou moins intermittents. Enfin, quelques parcelles de landes (humides et aquitaino-ligériennes) représentent avec l'ensemble des habitats humides un intérêt écologique plus fort.

Au niveau de la flore, aucune espèce protégée nationalement ou régionalement n'a été détectée. Les inventaires regroupent tout de même 11 espèces déterminantes pour la caractérisation des ZNIEFF en ex-Limousin (la plupart liées aux zones plus humides).

A noter cependant la présence, d'après la bibliographie (données CBN), de 2 espèces protégées en périphérie sud du périmètre strict de la ZIP.

Le volet Chiroptères :

D'un point de vue global, les enjeux chiroptérologiques les plus forts sont définis pour les alignements d'arbres, les lisières de boisements et les milieux humides, où les contacts et la diversité des espèces ont été les plus importants. 17 espèces de chauve-souris ont été déterminées de manière stricte. Parmi elles, 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Européenne « Habitat-Faune-Flore » : la Barbastelle d'Europe, le Grand Rhinolophe, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe. On retrouve également 6 espèces à statut défavorable sur liste rouge ex-région.



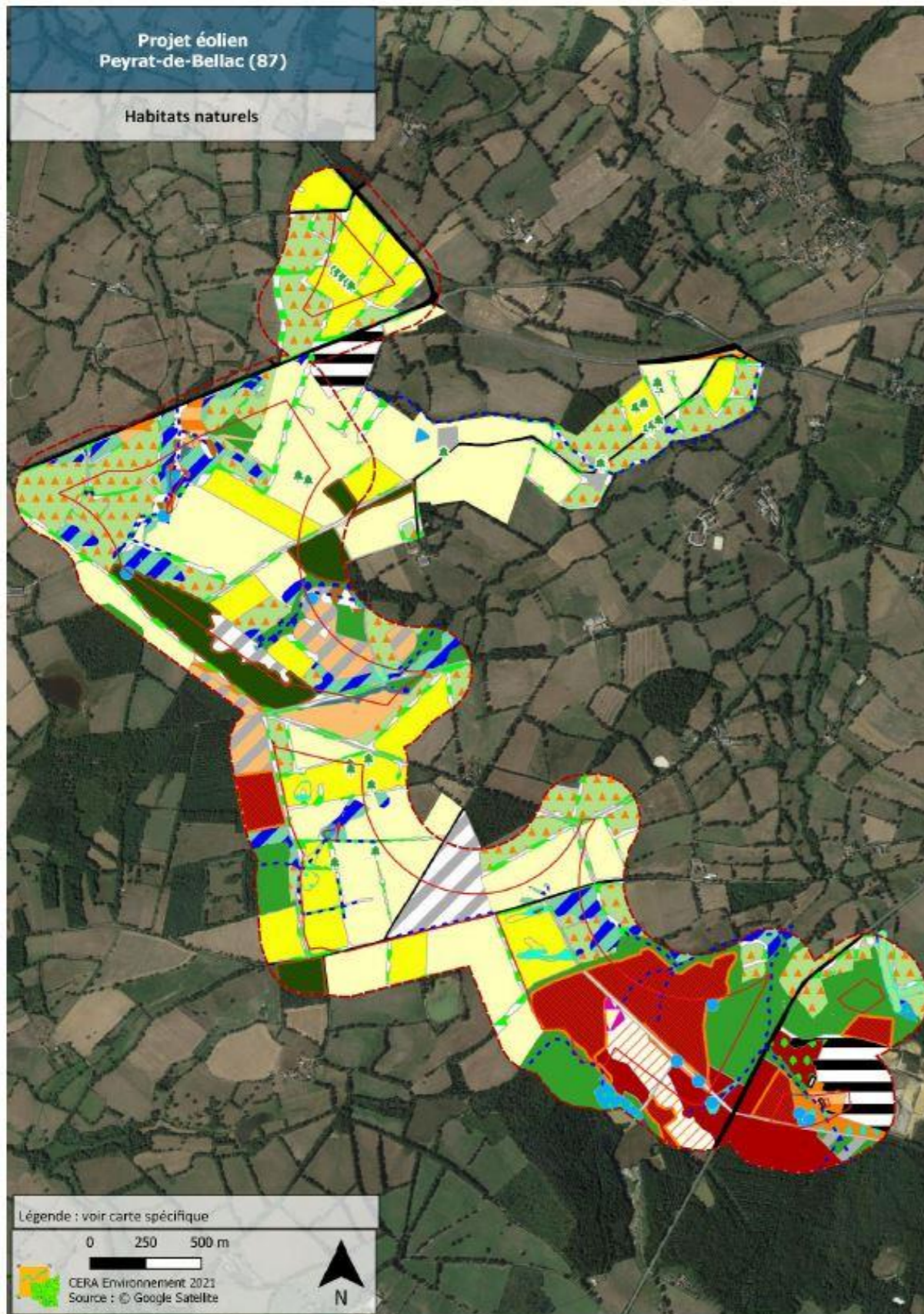
Activité chiroptérologique globale sur la zone d'étude, toutes dates confondues

Le volet Avifaune :

Les prospections ont été réalisées entre mars 2020 et février 2021 afin de couvrir un cycle biologique complet.

Six espèces sont remarquables : le Busard Saint-Martin, le Balbuzard pêcheur, la Cigogne noire, le Milan royal, la Cigogne blanche et le Vanneau huppé. On retrouve également un certain nombre d'espèces inscrites en annexe 1 de la directive oiseaux fréquentant le site notamment en période de nidification : Alouette lulu, Bondrée apivore, Faucon pèlerin, Pie-Grièche écorcheur, Pic noir, Pic mar, Grande aigrette et Engoulevent d'Europe.

Trois espèces très sensibles à l'éolien et menacées sur la liste rouge « de passage » ont été identifiées en migration active (Balbuzard pêcheur, Milan royal, Cigogne noire) mais leur passage en faibles effectifs permet cependant de modérer l'enjeu associé.



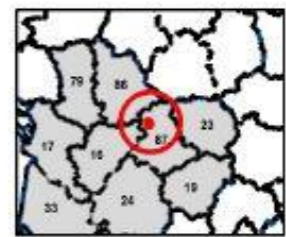
Carte de localisation des habitats dans la zone d'implantation potentielle





Parc éolien Les Boucles du Vincou
Etude de Dangers

Distance aux habitations en mètres



- Habitations
- Périmètre de protection de 500m autour d'une habitation
- Aire d'étude (500m)
- Câblage Inter-éolien
- Distance aux habitations
- Eoliennes projetées
- Poste de Livraison

- E1 : 798 mètres**
- E2 : 555 mètres**
- E3 : 520 mètres**
- E4 : 708 mètres**



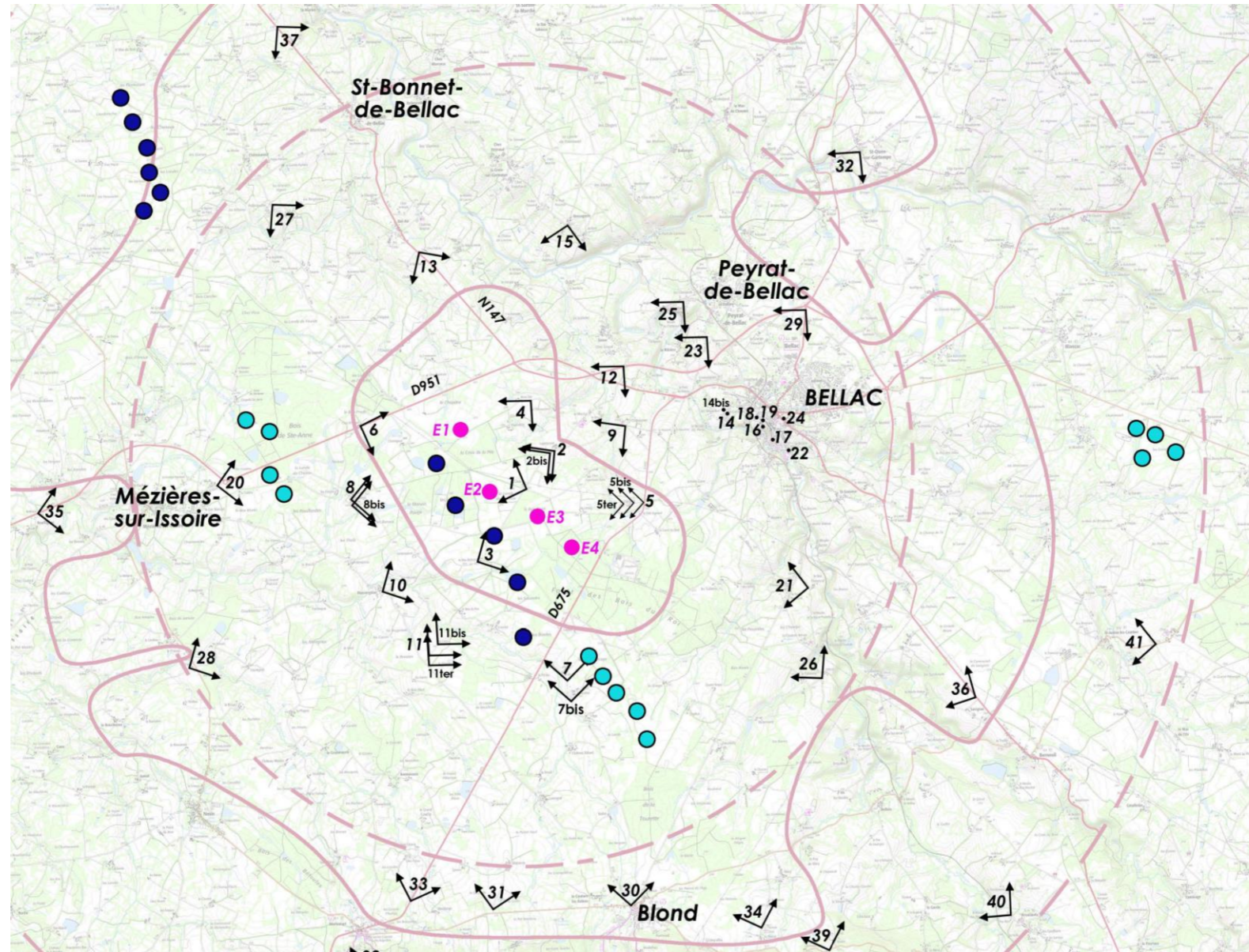
Réalisation : RPGLOBAL, 2021
 Source de fond de carte : IGN Scan25® et Scan1000®
 Source de données : IGN BD TOPO
 Projection : RGF 93 Lambert 93



Carte indiquant les distances des éoliennes aux habitations les plus proches

VIII-Photomontages

Dans cette partie, les principaux photomontages de l'étude d'impact du projet éolien Les Boucles du Vincou sont abordés afin d'aider à se représenter l'intégration du parc éolien dans le paysage. Le code couleur suivant permet de distinguer les différents parcs et tenir compte des autres projets : rose pour le parc Les Boucles du Vincou, bleu pour les parcs existants et autorisés et orange pour les projets en cours d'instruction



Localisation des points de vue

a. PM 01 – Hameau de La Lande



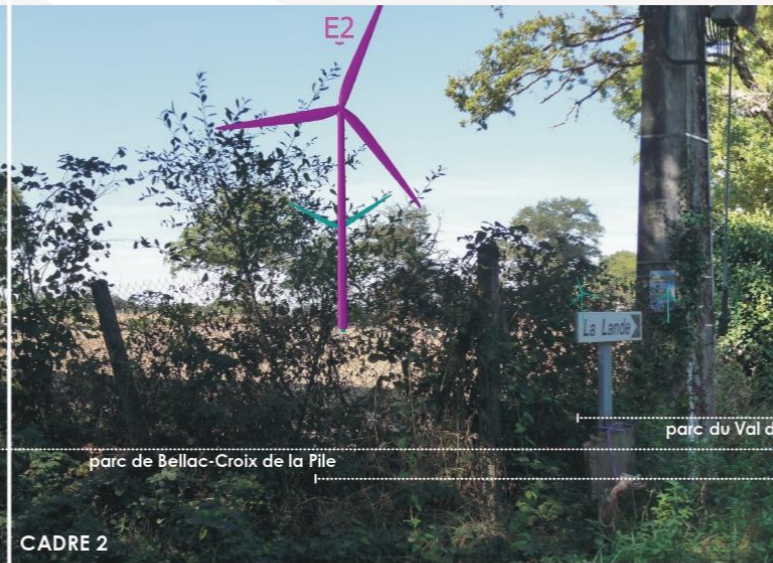
PM 1- Hameau de la Lande



RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Une seule éolienne du projet est visible (E2) au croisement des routes mais on peut voir que la ferme de la Lande est bien protégée. Depuis ce point de vue on voit aussi émerger clairement une éolienne de Bellac-Croix de la Pile. Les deux éoliennes apparaissent en continuité l'une de l'autre.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré du fait de sa proximité sans toutefois générer de surplomb sur l'habitat protégé par la végétation et du fait d'un contexte éolien pré-existant en arrière-plan.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Faible du fait que les deux parcs visibles partiellement apparaissent comme une entité unique.



b. PM 02 – Hameau de l'Age d'Amont



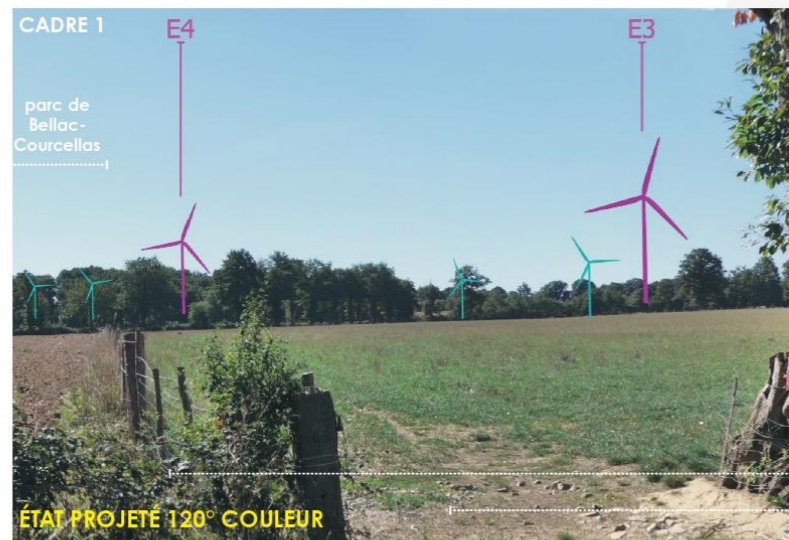
PM 2 - Hameau de l'Age d'Amont



RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est entièrement visible et marque l'avant-plan du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile. Le projet s'inscrit en grande partie dans l'emprise visuelle du parc autorisé. Le projet montre une prégnance de par sa proximité toutefois, la présence de bocage arboré en avant-plan du projet évite tout risque de surplomb sur l'habitat.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré du fait de sa proximité sans toutefois générer de surplomb (présence de plans arborés en interface atténuant la prégnance des machines).

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Modéré du fait que le projet vient renforcer la densité éolienne dans le panorama.



c. PM 04 – Hameau ‘Beau Site’



PM 4 - Hameau ‘Beau Site’

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible. Seule une éolienne émerge dans sa quasi-totalité dans le cadrage de la ferme. La présence de l'arbre au premier plan de cette éolienne (E1) évite un surplomb de celle-ci sur l'habitat. Le parc existant de Bellac-Croix de la Pile émerge partiellement en arrière-plan du projet.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré du fait de sa proximité sans toutefois générer de surplomb sur l'habitat et du fait d'une atténuation de la prégnance du projet généré par le bocage arboré en avant-plan.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Faible du fait que le parc de Bellac-Croix de la Pile n'est que très partiellement visible.



d. PM 05 – Hameau ‘Le Vignaud’ / D675



PM 5 - Hameau 'Le Vignaud' / D675



RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est que très partiellement visible (quelques pales) et il n'y a pas de covisibilité avec le parc autorisé de Bellac-Croix de la Pille (non visible). De légères covisibilités indirectes avec le parc Bellac-Courcellas s'opèrent.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Faible du fait de sa perception très partielle.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Faible (perception trop partielle du projet ne pouvant être considérée comme du mitage).



e. PM 09 – Hameau ‘Le Châtaigner’ aux abords du château (MH)



PM 9 - Hameau ‘Le Châtaigner’ aux abords du château (MH)



RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible (2 éoliennes sur 4). Il émerge des frondes arborées et en avant-plan du parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré du fait qu'il s'inscrit en avant-plan d'un contexte éolien pré-existant sans toutefois générer de surplomb défavorable.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Faible (les deux parcs sont partiellement visibles et apparaissent comme une seule entité).



f. PM 12 - Sissac sud au franchissement de la N147

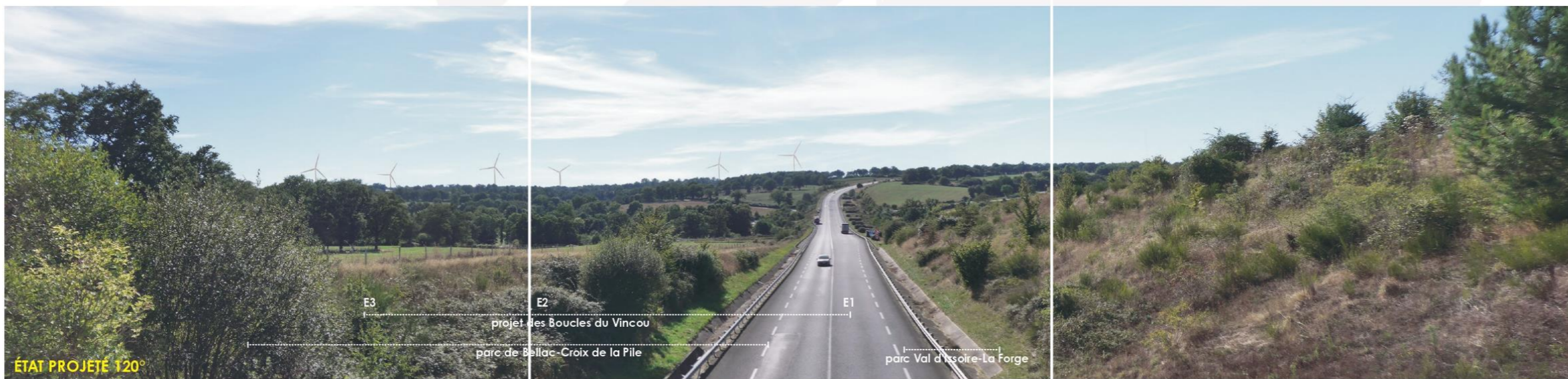


PM 12 - Sissac sud au franchissement de la N147

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge clairement des frondes boisées marquant son périmètre immédiat. Il s'inscrit dans le même bassin visuel que le parc existant de Bellac-Croix de la Pile. On peut noter aussi de légères covisibilités avec le parc plus éloigné du Val d'Issoire-La Forge dans l'axe de la N147. Le projet ne génère pas de surplomb au regard du relief.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré du fait que la prégnance des éoliennes se cumule avec le parc de Bellac-Croix de la Pile et qu'il n'est pas constaté de surplomb défavorable.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Modéré (le projet vient renforcer la densité éolienne dans le panorama mais il forme une entité cohérente avec le parc autorisé).



étude d'impact volet paysager / Boucles du Vincou (87) - RPGlobal - Epure paysage- 197 -

g. PM 23 - Peyrat-de-Bellac sud - Secteur 'Montmartre'

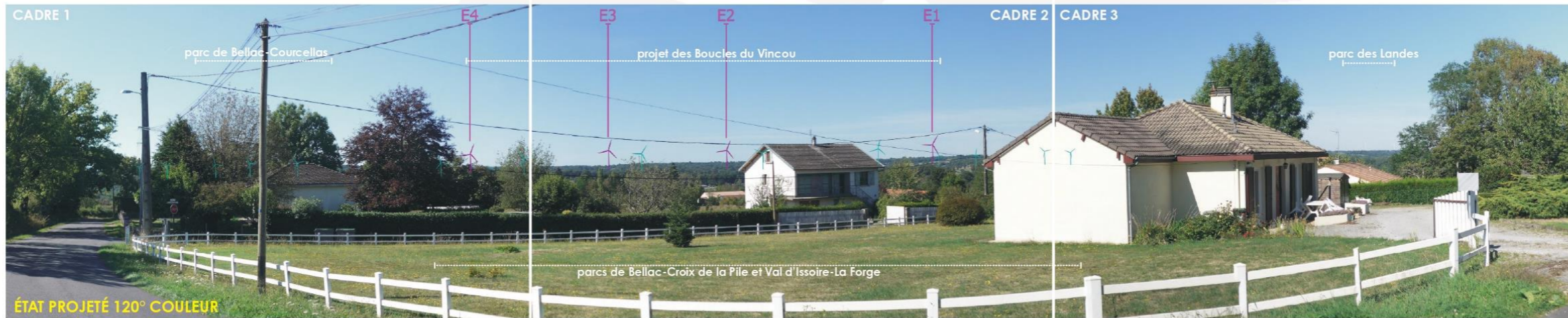


PM 23 - Peyrat-de-Bellac sud - Secteur 'Montmartre'

RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge clairement de la crête arborée en avant-plan du parc de Bellac-Croix de la Pile et du parc du Val d'Issoire-La Forge. Le projet montre une prégnance plus notable que les parcs accordés mais il n'est pas constaté de surplomb défavorable.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard du contexte éolien pré-existant et qu'aucun surplomb ne soit constaté.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Modéré car le projet vient renforcer la densité éolienne dans le panorama.



h. PM 25 - Peyrat-de-Bellac ouest - Impasse des Crêtes



PM 25 - Peyrat-de-Bellac ouest - Impasse des Crêtes



RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Deux éoliennes du projet émergent clairement entre celles du parc existant de Bellac-Croix de la Pile. D'autres covisibilités s'opèrent avec le parc du Val d'Issoire-La Forge plus éloigné mais se trouvant dans le même cadrage visuel et avec le parc des Landes.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET : Modéré au regard du contexte éolien pré-existant et qu'aucun surplomb ne soit constaté.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS : Modéré car le projet vient renforcer la densité éolienne dans le panorama.



IX- Mesures ERC

Comme toute activité humaine, la construction et l'exploitation d'un parc éolien entraîne une modification de l'environnement avec des conséquences pour la faune et la flore locale. La construction de ces machines, aux mêmes titres que celle des routes, des industries, des commerces, des lignes électriques, a un impact sur la biodiversité.

Pour RP GLOBAL France, les problématiques liées à la biodiversité et aux enjeux écologiques de leurs réalisations sont un axe de travail majeur, en perpétuelle remise en question. La loi encadre ces volontés de préservations par une haute exigence et des obligations d'études avancées pour éviter, réduire, ou compenser tout éventuel impact. Ici, les mesures prises pour le projet du parc éolien Les Boucles du Vincou sont :

Eviter :

☞ **Milieu naturel :**

- Choix de l'implantation du parc la plus en adéquation avec l'existant et notamment le parc en fonctionnement de Croix de la Pile (limiter l'effet barrière et respecter les inter-distances), plus favorable pour l'avifaune ;
- Eloignement des habitats écologiques représentant des enjeux forts ;
- Eloignement des lisières.

☞ **Paysage :**

- Intégration au SRCAE de Haute-Vienne ;
- Prise en compte des conseils des services de l'Etat et du règlement de voirie de la Haute-Vienne ;
- Intégration du poste de livraison dans le paysage rapproché ;
- Utilisation de chemins existants pour minimiser la création de chemins.

☞ **Milieu humain :**

- Eloignement à plus de 500 m des habitations.

Réduire :

☞ **Milieu naturel :**

- Adaptation de la période de travaux et de démantèlement ;
- Bridage nocturne des éoliennes pour réduire la mortalité des chiroptères ;
- Limitation de l'attrait des éoliennes pour les chiroptères ;
- Limitation de la mortalité de la petite faune liée à la phase travaux ;
- Maintien d'un couvert non attractif sous les éoliennes ;
- Limitation du risque de pollution ;
- Contrôler la dissémination des plantes exotiques invasives ;
- Limitation de la mortalité chiroptérologique lors du déboisement.

☞ **Milieu humain :**

- Bridage acoustique lors des dépassements des émergences réglementaires (mesure en phase d'exploitation).

Compenser :

☞ **Milieu naturel :**

- Compensation de la perte de haies : plantations de haies sur 460 m ;
- Reboisement d'une surface d'au moins 10 038 m², au sein de la forêt impactée ou de la commune l'accueillant ; versement d'une indemnité au fond forestier national ;
- Compensation de la perte d'une surface de zone humide : mise en place et préservation de 0,08 ha de zones humides identifiées aux alentours de la ZIP.

Par ailleurs, des mesures de suivi environnemental seront mises en place, conformément à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ».

Ce suivi vise notamment à estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères, et doit débuter dans les 12 mois qui suivent la mise en service, avec un renouvellement tous les 10 ans d'exploitation à minima.

Enfin, un suivi acoustique sera également réalisé afin de s'assurer de la conformité des niveaux sonores, et le cas échéant, de revoir le plan de bridage initial.

Les coûts de ces mesures sont pris en charge par la SARL Les Boucles du Vincou et RP GLOBAL France.

X- Mesures d'accompagnement

En parallèle des mesures de la séquence ERC, des mesures d'accompagnement, visant à participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'intégration du projet éolien sur le territoire, ont été définies :

- ☞ **Plantation d'arbres ou fruitiers sur tiges sur la place haute du théâtre de Bellac pour retarder la perception des éoliennes depuis l'entrée (porche) tout en préservant le panorama sur la vallée**

Si on observe les cheminements d'accès au théâtre, quelques arbres (4 unités par exemple) pourraient être plantés. Des fruitiers sont préconisés car ils présentent un petit développement suffisant pour offrir un masque temporaire dans la perspective depuis le porche vers le bâtiment du théâtre.

- ☞ **Mise en place d'un fond de plantation pour les communes les plus proches**

Cette mesure est à destination des habitants les plus impactés visuellement. Ce fond sera déployé auprès des habitants des lotissements de la Garenne et des Singuelles à l'ouest de Bellac, des hameaux à l'ouest de Peyrat-de-Bellac (Montmartre, Chenauds, Chez Giraud).

- ☞ **Mise en place de panneaux pédagogiques sur les énergies renouvelables ou à vocation écologique (faune de la haie bocagère...) le long du parcours de randonnée passant au pied du projet et au niveau du hameau du Châtaignier**

Un circuit de petite randonnée passe à proximité du projet mais les vues sur les éoliennes devraient être ponctuelles. Il est en très grande partie cadré par du bocage arboré. Il pourrait être intéressant de valoriser ce parcours par la mise en place de panneau à portée pédagogique (informer/sensibiliser) et tourné vers les structures paysagères locales et par exemple la faune qu'elle abrite.

Une approche tournée vers les énergies renouvelables pourrait aussi être intéressante mais comme le chemin ne passe pas concrètement au pied d'une éolienne, l'approche biodiversité semble pertinente.

Ce chemin de randonnée parcourt le plateau où s'implante le projet. Il est proposé d'installer un panneau complémentaire explicitant l'évolution du site avec un point d'arrêt pour les promeneurs composé de deux bancs.



Exemples de panneaux pédagogiques

XI- Le futur parc éolien

a. La pré-construction

RP GLOBAL France assure le suivi de ses projets sur l'intégralité du process. Ainsi, très en amont, le service construction est impliqué dans le développement de chaque projet. Un chargé de mission construction est mis à disposition du chef de projet afin de l'épauler sur certains éléments techniques et préparer le terrain pour fluidifier la passation du projet à travers les différentes étapes clefs.

Ce fonctionnement, très transverse à travers les services, est une volonté forte pour RP Global. Derrière chaque porteur de projet, différentes personnes de différents services avec des compétences complémentaires assistent la phase sensible du développement.

La pré-construction est une compétence internalisée au sein de la société RP Global. Elle implique entre autres : les études de sol, les études de dimensionnement des fondations, le levé topographique, les mesures acoustiques, les calculs de productivité, les recalages et divisions cadastrales et les choix matériaux/matériels et méthodologie de la construction à venir.

↳ Les études de sol :

L'analyse du terrain supportant les éoliennes est cruciale. Cette étape ne doit pas être négligée et elle doit être réalisée en amont. Assisté d'un géotechnicien indépendant, le chargé de pré-construction met en œuvre une série d'essais in-situ et en laboratoire afin de définir précisément les caractéristiques du terrain. Durant cette étape, des forages sont réalisés sur site, des échantillons sont prélevés, etc.

Capacité portante du sol, absorption de l'eau par le sol, tests d'agressivité des sols, toutes ces données doivent aider au dimensionnement optimal de la fondation.

↳ Les études de dimensionnement :

Pour conclure sur la dimension définitive de la fondation, les études de sol doivent être mises en perspective avec les descentes de charge de la turbine. Les calculs sont réalisés par un bureau d'ingénierie indépendant en fonction des critères de soulèvement, du poids de la turbine, des contraintes de fonctionnement et même de la poussée d'Archimède !

↳ Le levé topographique :

La topographie du terrain est aussi importante aux ingénieurs éoliens qu'aux militaires. La bonne connaissance des pentes naturelles du site permet de faire une gestion efficace de l'eau de ruissellement, l'équilibrage des déblais/remblais, la gestion des talus et de réaliser des travaux au plus proche des besoins propres au site.

Le levé topographique est réalisé par un géomètre expert indépendant pour un levé précis et impartial. C'est effectivement, sur cette base, que sont réalisées les divisions cadastrales.

↳ Les mesures acoustiques :

La réglementation française est très stricte lorsqu'il s'agit de l'acoustique d'un projet éolien. Chez RP Global nous portons une attention particulière à respecter la réglementation en vigueur à chaque étape du projet. En éolien, la notion d'émergence de bruit (par-rapport au bruit ambiant) est primordiale. RP Global mandate, pour chaque projet, un bureau d'étude acoustique indépendant pour un rapport impartial. Lorsque des émergences de bruit sont mesurées en dehors de la réglementation, l'exploitant du parc doit réduire la vitesse de rotation du rotor ou même arrêter la machine. Ces « bridages » acoustiques sont estimés par calcul en amont du projet. Une campagne de mesure du bruit ambiant est également réalisée en amont. Lorsque le projet est en fonctionnement, nous contrôlons par une campagne de mesure, in situ, l'efficacité des mesures mises en place. Le cas échéant, nous réalisons des ajustements.

Cette étape est suivie par le chargé de mission construction en binôme avec le service développement (pour les mesures amont) et avec le service exploitation (pour les mesures en production). Tous ces services sont internalisés chez RP Global.

↳ Les calculs de productivité :

L'analyse du terrain porte également sur la mesure du gisement de vent. Dans la majorité des cas, un mât de mesure est installé à un emplacement stratégique du projet. Les données de vents (orientation du vent dominant, force du vent, etc.) sont des critères pris en compte au début de l'établissement du projet.

Plus tard dans le process, le choix du type d'éolienne (puissance, modèle, système de production) est conditionné par l'analyse fine des données de productible. Un bureau d'étude indépendant est mandaté pour réaliser les simulations d'énergie produite en fonction des choix de la turbine.

La priorité pour RP Global est un choix judicieux pour réduire toujours plus leur impact et installer le type d'éolienne le plus adapté au site. La philosophie que nous prônons sur chacun de nos projets n'implique pas l'éolienne la plus grande possible mais simplement un équilibre : réduction des coûts de l'éolien / production optimisée d'énergie renouvelable.



↳ Les recalages et divisions cadastrales :

L'adaptation du projet dans son environnement est d'une importance capitale. La bonne insertion du projet réside notamment dans son implantation millimétrée sur le territoire. Fort de son expérience, RP Global, connaît, comprend et compose avec les contraintes locales sur chacun de ses projets.

Lors de l'étape du recalage cadastral et des divisions, les enjeux locaux sont au cœur de nos préoccupations à chaque instant. Ainsi, nos process de réalisation, l'organisation de nos travaux et les designs choisis prennent en compte les obligations et les suggestions des différents acteurs du projet : service départemental des voiries pour les accès de site, design des accès et plateformes en accord avec les méthodes de culture de la zone, planning travaux en accord avec les obligation environnementales et culturelles, etc.

b. La construction

Depuis ses débuts, RP Global a toujours souhaité internaliser la compétence construction au sein de ses services. Ainsi, le process de construction suit un schéma précis sur chacun de nos projets. La réalisation des travaux peut se résumer en 5 grands pôles :

1. Routes et Plateformes ;
2. Génie Civil ;
3. Câbles ;
4. Poste de Livraison ;
5. Turbines.

Chaque pôle de compétence est réalisé (pour la majorité des cas) par des entreprises différentes avec un enchaînement des tâches très précis à savoir :



Les connexion inter-éoliennes consistent en la mise en place d'un réseau de câblage entre les turbines. Ainsi, cette mission est souvent réalisée en premier. Les éoliennes sont connectées entre-elles par un câble électrique (production et consommation), un câble de fibre optique (communication) et un câble de mise à la terre (pour dissiper la foudre par ex.). Les réseaux peuvent être réalisés plus tard dans le process puisqu'ils passent majoritairement à travers champs. Ainsi, si besoin, cette étape peut être adaptée par rapport aux cultures et à la saisonnalité du lieu. Les réseaux sont enterrés à 1,20m de profondeur.



La réalisation des routes et plateformes correspond à rendre le site accessible pour les étapes suivantes. Nous privilégions les pistes existantes, cependant le cas échéant, nous pouvons également créer des accès de toutes pièces. Durant cette étape, les chemins sont travaillés de manière à obtenir une largeur de 5m et une résistance suffisante pour soutenir les convois éoliens.

Lors du travail sur les routes du site, RP Global s'engage à appliquer une charte qualité/environnement imposant la méthodologie suivante :

- La couche de roulement (partie supérieure de la chaussée) sera identique à l'initiale ;
- En cas d'absence de couche de roulement, la création sera réalisée en matériau granulaire ;
- La méthodologie de renforcement de la structure implique l'utilisation du terrain en place ou l'apport de matériaux granulaires provenant de carrières locales.

Cela se traduit par les exemples suivants :

- Remplacement d'une piste enrobée par une piste plus résistante également en enrobé ;
- Remplacement d'une piste enherbée par une piste en matériau granulaire ;
- Renforcement de la piste par un traitement de la terre en place avec chaux/ciment.

Lorsque la méthode chaux/ciment est impossible, le matériau granulaire provient d'une carrière locale.

A l'achèvement des pistes et plateformes, l'étape suivante consiste en la réalisation des travaux de génie civil. Ainsi, le confortement de sol est réalisé (pieux, inclusions rigides ou substitution). Puis le ferrailage est réalisé avant le bétonnage du massif. L'étape final consiste au remblaiement de l'excavation.

Quelques chiffres clé sur les fondations :

- Dimensions comprises 16 et 25m de diamètre ;
- Volume compris entre 400 et 800m³ de béton ;
- Profondeur de la fondation : autour de 3m ;
- Poids d'aciers du ferrailage : compris entre 40 et 70T.

Lorsque la mission du génie civil s'achève, les pistes (du site précédemment réalisé) sont fortement dégradées par le passage des convois (béton & acier). Ainsi, les pistes sont remises en état durant un travail beaucoup plus court que leur création mais néanmoins nécessaire. Cette phase est également le moment adéquat pour les derniers ajustements avant la livraison des composants de l'éolienne.

Le site éolien est ainsi prêt à recevoir les composants de l'éolienne. La phase « turbine » se divise en plusieurs sous-missions telles que : livraison, grutage, assemblage, raccordement, mise sous tension, contrôle, etc.

L'éolienne est livrée par convois exceptionnels : tronçons de tour (4 à 5), pales (3), nacelle, hub (nez du rotor), cellules électriques et parfois une boîte de vitesse ou un rotor. Les composants sont grutés et assemblés sur site. Il faut approximativement 3 jours pour gruter tous les composants et 1 mois d'assemblage, de mise en service et tests avant de considérer la turbine en phase de production.

Lorsque la mise en service des turbines est réalisée, les travaux de remise en état du site interviennent. Les éoliennes injectent de l'énergie sur le réseau et il est temps pour les équipes de construction de laisser place à l'équipe d'exploitation. Avant cette passation cruciale dans la durée de vie d'un projet, les routes et plateformes doivent être remises en état.

En effet, la circulation des convois endommage les pistes et les plateformes. Ces éléments sont remis au propre. Les surlargeurs dans les virages sont démantelées et les dernières finitions sont apportées au site.

L'objectif premier pour RP Global est de livrer à l'exploitation et aux autorités locales un site fonctionnel et dans le meilleur état possible.

Le poste de livraison est un bâtiment installé sur tout projet éolien, notre projet en compte un qui mesure 27 m² (3 x 9 m). Ce bâtiment accueille l'ordinateur de supervision du parc, le compteur électrique, etc. Ce bâtiment est la limite entre le réseau public (ENEDIS) et le réseau privé (RP Global). Le bâtiment est la plupart du temps préfabriqué en usine. Ainsi, les travaux sur site ne durent que quelques heures (grutage et raccordement des réseaux). Le bâtiment peut arriver à différentes étapes du projet (ne fait pas partie du chemin critique du planning) mais l'essentiel est de l'avoir lors de la mise en production.



c. Sécurité, qualité, environnement, à tout instant :

↳ Sécurité :

La sécurité est un volet toujours très plébiscité chez les développeurs éoliens mais pour RP Global ce n'est pas qu'un élément de langage. Lors de la construction, un organisme indépendant (Apave, Dekra, Socotec par ex.) missionne un agent responsable du suivi du projet (C SPS), cette mission étant une obligation légale pour les projets de moyenne et grande envergure. Cependant, RP Global a toujours souhaité aller plus loin dans la démarche. Ainsi, notre politique HSE inclut également une deuxième mission : La mission « prévention », assurée par un organisme indépendant mais un interlocuteur différent du précédent.

La mission « prévention » est plus stricte que le minimum légal. Elle encadre les travaux mais effectue de la prévention des risques, des ¼ d'heure sécurité, met en place des process et travaille de concert avec tous les acteurs du projet. Après-tout, il a toujours été de l'intérêt du maître d'ouvrage de s'investir dans la sécurité. Pour RP Global, cela a toujours paru comme une évidence.

↳ Qualité :

Le bâtiment, les travaux publics, les ouvrages d'art, les parcs éoliens, les règles de l'art s'appliquent à chaque étape du projet. En plus des contrôles obligatoires normés par les différentes réglementations de la construction, nous avons mis en place des process très complets pour le suivi d'un projet dans ses moindres détails. Les successions de tâches sont ponctuées de points d'arrêts puis de contrôles et de validations indépendantes. Les entreprises sont sélectionnées sur le sérieux de leur travail et non pas uniquement sur le critère du prix. RP Global a toujours souhaité maintenir une relation de confiance sur le long terme avec ses partenaires.

↳ Environnement :

La problématique environnementale est la raison même de la création d'un parc éolien. Durant l'étape de la construction, des procédures de revalorisation des déchets sont mises en place : les déchets du quotidien sont triés, les matériaux DIB, acier, produits dangereux sont revalorisés ou retraités dans des usines spécialisées.

La bonne exécution du respect des règles environnementales est une priorité pour nous également. La pollution des eaux, des sols, la protection des espèces, etc... sont des missions au cœur de nos priorités. RP Global a toujours mais également continuera toujours de mandater un écologue pour le suivi de ses projets.

d. L'exploitation de nos parcs

RP GLOBAL France assure le suivi des parcs éoliens après leur mise en service. Mis en place à l'origine pour exploiter et suivre le fonctionnement des ses propres parcs éoliens, le service exploitation, assuré par une équipe dédiée, réalise aussi ces tâches pour le compte d'autres propriétaires de parcs éoliens ne disposant pas de cette compétence ; actuellement pour 24 éoliennes implantées dans les départements du Nord (59) et des Deux-Sèvres (79), pour un total de 71 MW.

L'équipe s'assure du bon fonctionnement et du bon état des parcs sous sa responsabilité, dans le respect :

- De la sécurité des personnes et des sites d'implantations des éoliennes ;
- Des lois et réglementations ;
- Des valeurs portées par la société RP GLOBAL.

RP Global assure ainsi :

↳ La gestion technique des sites :

- Surveillance à distance des parcs 7j/7 et astreinte 24h/24h (HTA) ;
- Suivi des interventions et maintenances des éoliennes et de l'installation électrique haute tension/basse tension ;
- Mise en place de systèmes techniques (DEIE, système de contrôle, anti-intrusion, matériel de supervision).

↳ La gestion du raccordement au réseau :

- Nous sommes les interlocuteurs auprès d'ENEDIS, EDF et SICAE-Oise. Inscrits dans la convention d'exploitation ;
- Personnel formé aux manœuvres de couplage/découplage du réseau haute tension (à distance, manuellement) ;
- Gestion et facturation mensuelle de l'électricité produite.

↳ La gestion administrative et financière

- Gestion des contrats de maintenance avec le constructeur des éoliennes ;
- Organisation des maintenances des installations annexes aux éoliennes (poste de livraison électrique, filtres) ;
- Rapports et synthèses mensuels et annuels (performances, compteurs, pertes, disponibilité...).

↳ La relation locale

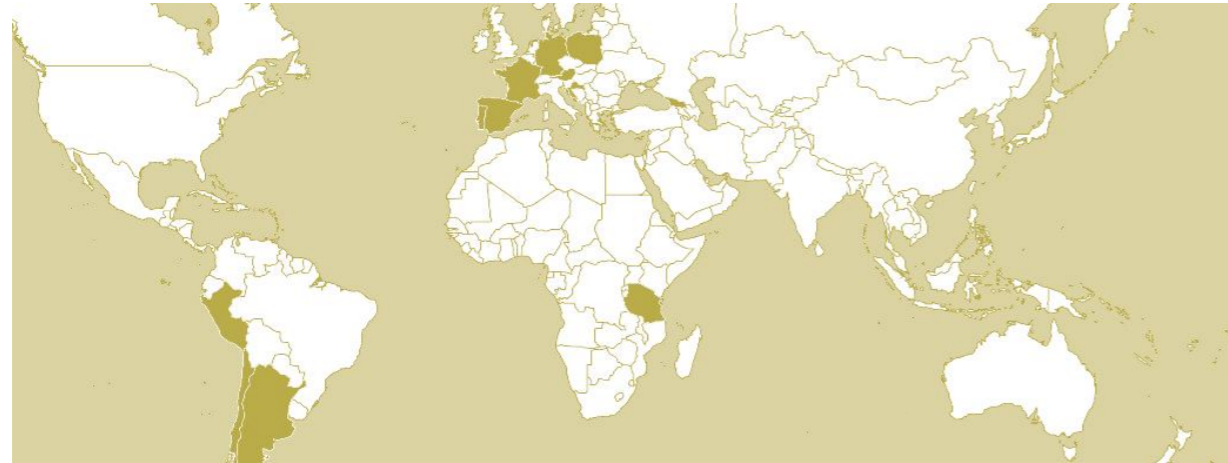
- Relation auprès des administrations, services publics, propriétaires, exploitants agricoles, élus, etc... ;
- Réponses DICT (gestionnaire du réseau interne HTA enfoui) ;
- Gestion des baux, loyers, indemnités et garanties de démantèlement.

↳ Le suivi ICPE (sécurité et environnement) :

- Suivi de l'impact acoustique (état des pales, paramétrages des bridages, etc.) et du balisage aérien ;
- Rédaction des plans de prévention ; interlocuteur du SDIS ;
- Organisation et suivi des mesures environnementales (oiseaux, chauve-souris, paysage, réception TV) ;
- Organisation et suivi de l'entretien des accès, plates-formes et espaces verts ;
- Organisation des inspections réglementaires (palans, échelles, élévateurs, équipements électriques, extincteurs).

Cette liste est loin d'être exhaustive étant donné les spécificités de chaque site ; ce qui impose une disponibilité et une flexibilité particulière propre à la maintenance/exploitation.

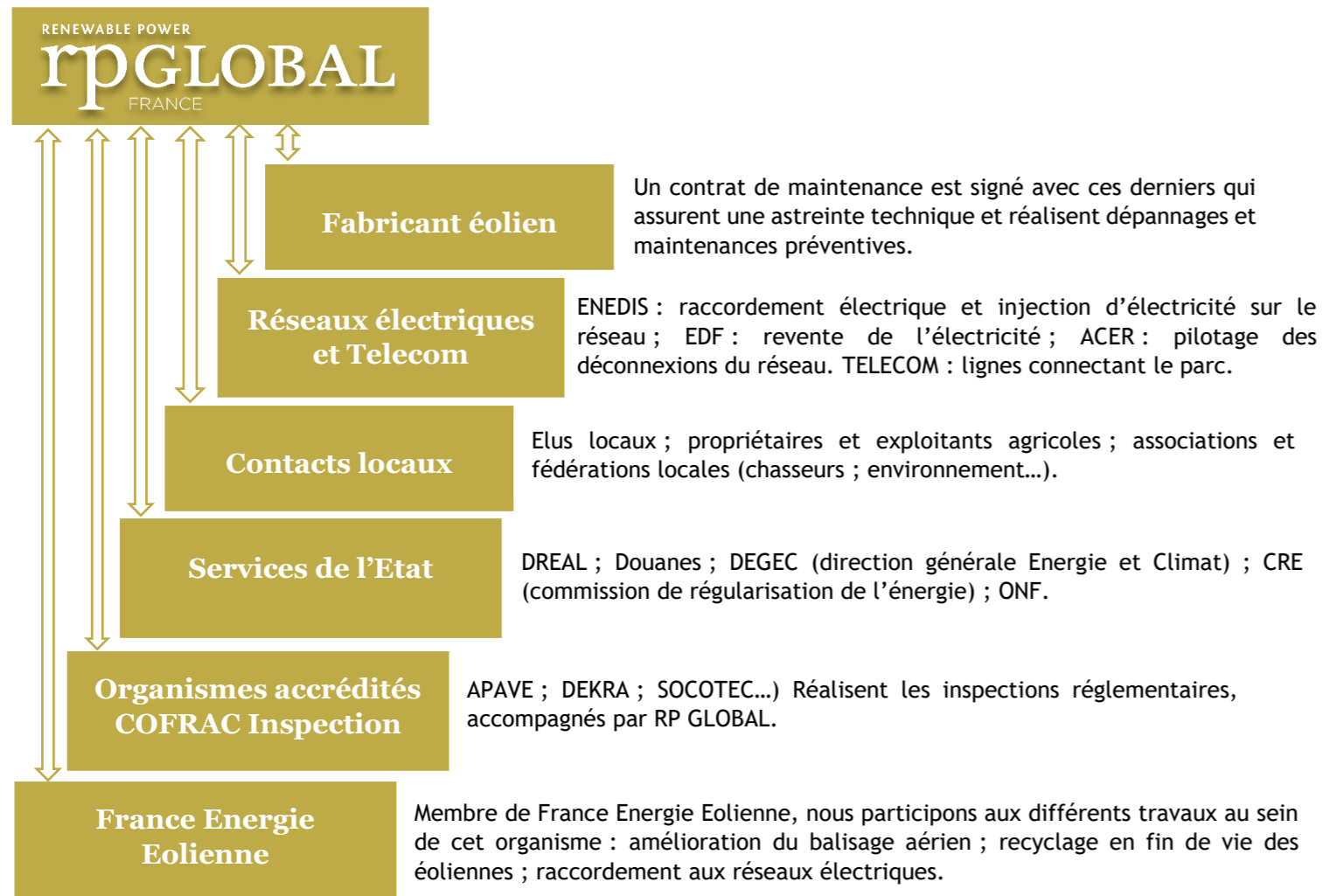
Les personnels sont issus de formations techniques et scientifiques (ingénieurs et techniciens compétents dans les domaines électrotechnique, mécanique, mesures de vent, génie civil...). RP GLOBAL étant un groupe familial présent dans plusieurs pays ; nous n'hésitons pas à partager nos expériences et à faire appel aux compétences de nos collègues de l'étranger.



Implantations du groupe RP GLOBAL dans le monde

e. Articulations des principaux intervenants :

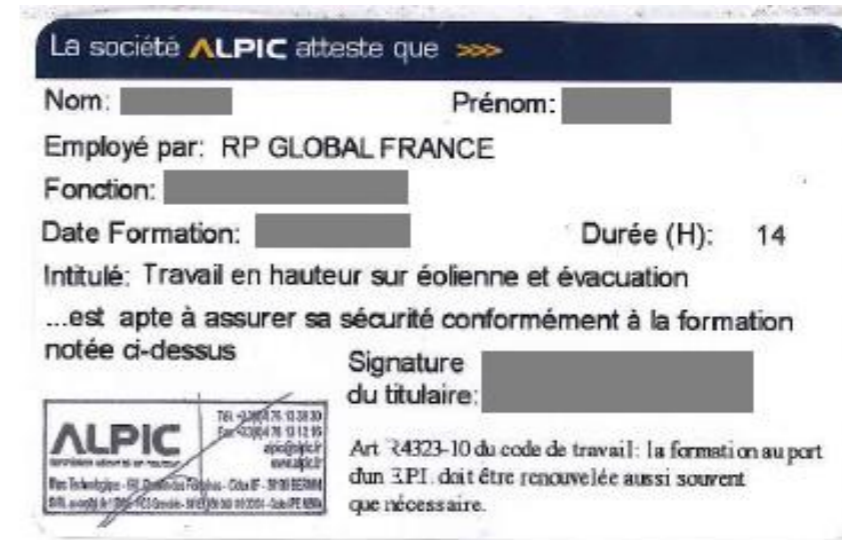
RP GLOBAL France est l'interlocuteur privilégié des principaux acteurs en relation avec le parc éolien.



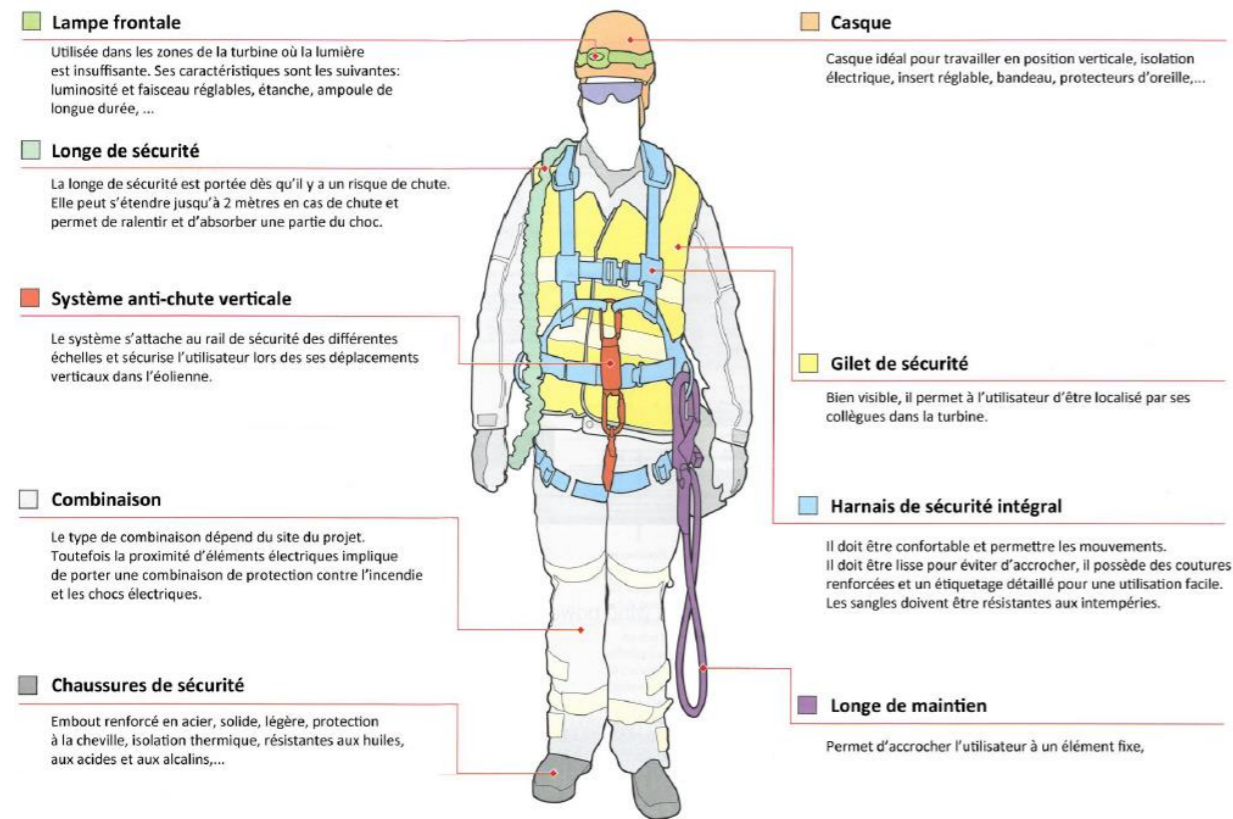
f. Moyens humains et techniques mis en œuvre :

Les éoliennes sont à l'écart des zones urbanisées et ne nécessitent pas de présence permanente de personnel. Nous sommes néanmoins présents physiquement, au minimum, une fois par mois sur chaque site. Dans tous les cas, chaque fois qu'une présence humaine est requise. Les accompagnements sont réalisés par du personnel RP GLOBAL. A ce titre, ce personnel est formé :

- Aux risques électriques (habilitations haute tension) ;
- Aux risques du travail en hauteur (port du harnais et évacuation d'urgence d'une éolienne).



Le personnel est, en outre, équipé de tous les EPI nécessaires :



Les éoliennes ainsi que le poste de livraison électrique sont surveillées et pilotées à distance : des lignes ADSL sont installées et permettent une connexion 24h/24 ; 7j/7. Il est possible de voir le fonctionnement du parc en temps réel, d'arrêter et de redémarrer les machines à distances et d'agir sur certains paramètres à distance.

Il permet également de relancer aussitôt les éoliennes si les paramètres requis sont validés et les alarmes traitées.

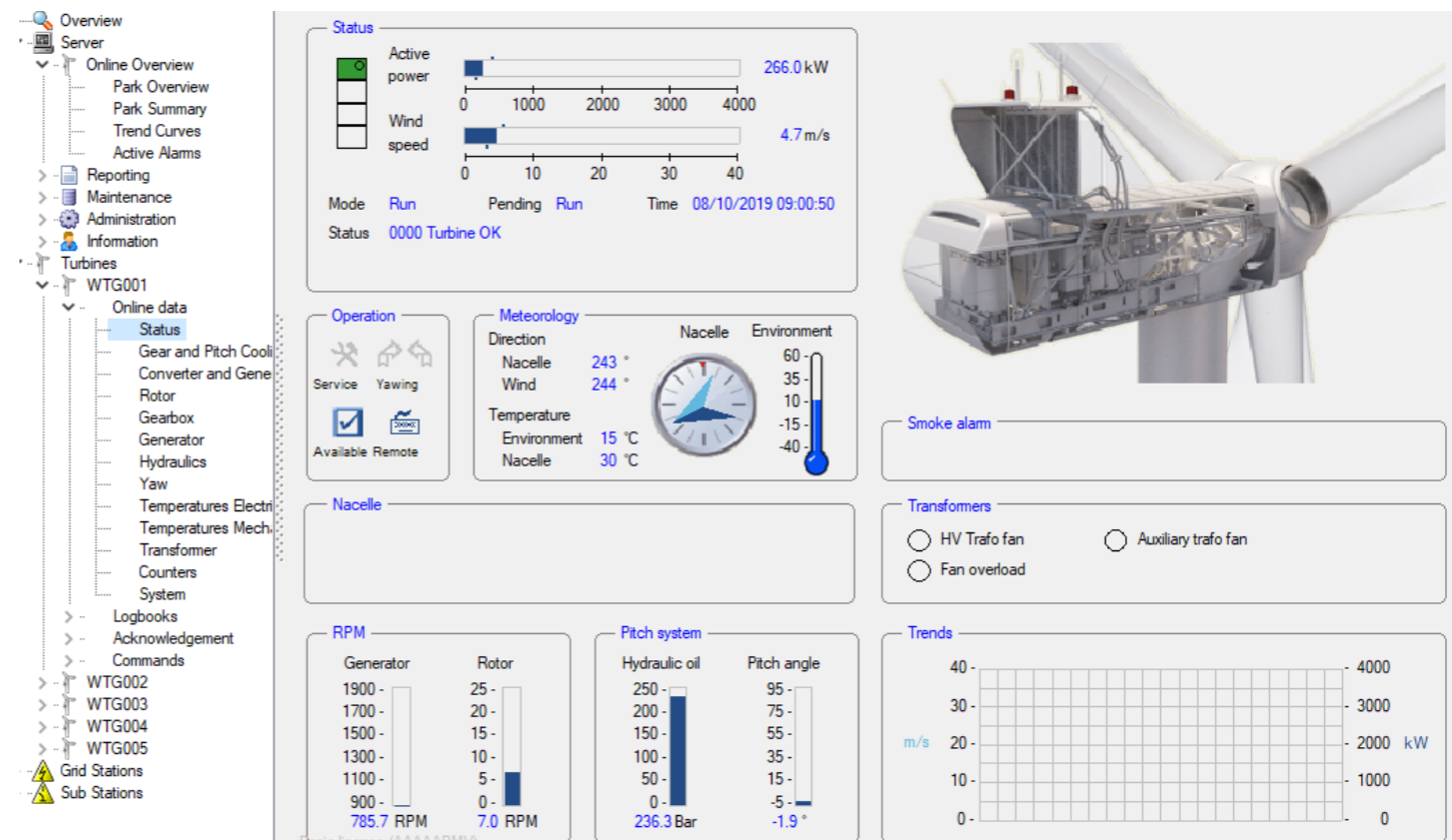
C'est notamment le cas lors des arrêts de l'éolienne par le système normal de commande (vent fort, température extérieure trop élevée ou trop basse, perte du réseau public...).

Connexion à distance avec le parc éolien :

Exemple ci-dessous : Situation en temps réel d'un parc éolien, production, vitesse du vent et de rotation, orientation, statut des machines, alarmes, etc.



Exemple ci-dessous : Statut d'une éolienne, production, vitesse du vent et de rotation, orientation, etc.



XII- Les retombées pour le territoire

Le fonctionnement du projet éolien Les Boucles du Vincou est prévu pour 20 à 30 ans environ. Les retombées économiques pour les collectivités permettent donc d'envisager des aménagements propres à consolider le cadre de vie des personnes habitant ou travaillant sur le territoire.

L'activité éolienne constitue donc un levier économique pour ces territoires, notamment grâce à la perception de taxes.

L'impact est qualifié de positif, fort et permanent.

↳ Des retombées fiscales

Les retombées fiscales concernent donc 4 éoliennes de 3,9 MW au maximum sur la commune de Peyrat-de-Bellac.

L'implantation d'unités de productions électriques est soumise à un certain nombre de taxes qui génèrent des revenus pour la municipalité, l'intercommunalité, le département de la Haute-Vienne et la région Nouvelle-Aquitaine.

Ces retombées sont les suivantes :

Commune de Peyrat-de-Bellac	4 éoliennes de 3,4 MW (13,6MW)	4 éoliennes de 3,9 MW (15,6MW)
IFER	22 195 €	25 459 €
Taxe foncière sur le bâti	15 202 €	17 437 €
CFE	0 €	0 €
Total annuel	37 397 €	42 896 €
Total sur 20 ans	747 935 €	857 925 €

CC Haut Limousin en Marche	4 éoliennes de 3,4 MW (13,6MW)	4 éoliennes de 3,9 MW (15,6MW)
IFER	55 488 €	63 648 €
CFE	16 152 €	18 527 €
CVAE	9 010 €	10 335 €
Taxe foncière Bati	470 €	539 €
Total annuel	81 120 €	93 049 €
Total sur 20 ans	1 622 401 €	1 860 989 €

Département : Haute Vienne (87)	4 éoliennes de 3,4 MW (13,6MW)	4 éoliennes de 3,9 MW (15,6MW)
IFER	33 293 €	38 189 €
CVAE	7 990 €	9 165 €
Total annuel	41 283 €	47 354 €
Total sur 20 ans	825 656 €	947 076 €

Région	4 éoliennes de 3,4 MW (13,6MW)	4 éoliennes de 3,9 MW (15,6MW)
CVAE	17 000 €	19 500 €
Total annuel	17 000 €	19 500 €
Total sur 20 ans	340 000 €	390 000 €

Synthèses des retombées fiscales sur le territoire (calcul réalisé le 24 avril 2023)

↳ Une création d'activité

L'organisation, la construction puis la maintenance d'un parc éolien engendre des retombées qui sont moins directes pour le territoire, qui sont une création d'activité dans les secteurs concernés.

Cet impact est moins facilement mesurable que le précédent puisqu'il est indirect, mais il n'en est pas moins réel. La création d'activité dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie principalement se fait

essentiellement lors de la période de construction où bon nombre de travailleurs sont amenés à transiter autour du chantier.

Cette dynamique continue, de façon plus modérée, lors de la phase d'exploitation qui demande une présence régulière, sur le terrain, de membre de notre cellule exploitation mais également de techniciens de maintenance certifiés pour l'entretien et la maintenance des appareils.

Ces opérateurs de maintenance constituent également des emplois non délocalisables sur le secteur, qui peuvent être déjà présents si le secteur est déjà ancré dans l'éolien, ou qui restent à créer si ce n'est pas encore le cas.

Ces éléments sont moins facilement quantifiables que les retombées fiscales, mais ils restent instigateurs d'un cercle vertueux d'activité et d'emploi dans la région à l'échelon local.

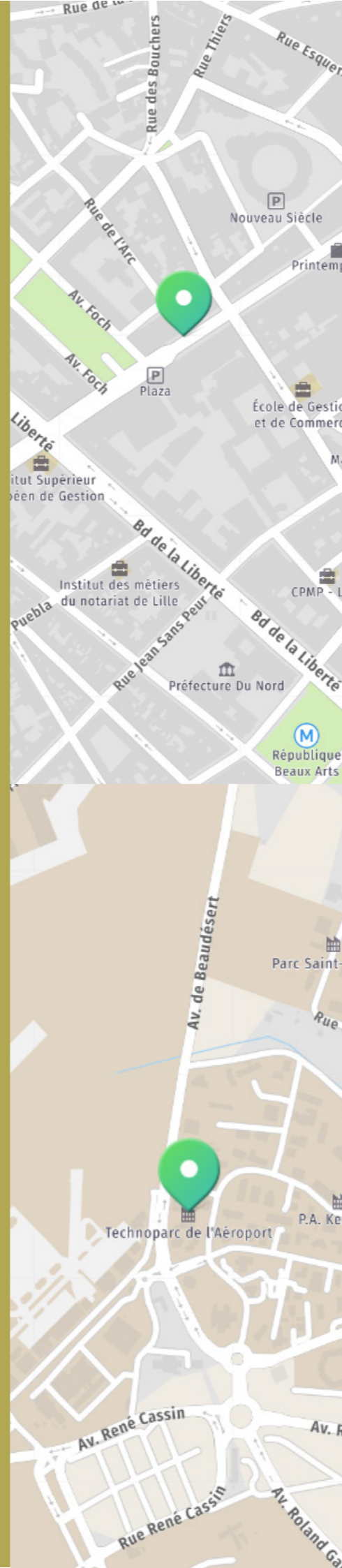


Parc éolien

Les Boucles Du Vincou

RENEWABLE POWER

rpGLOBAL
FRANCE



RP Global France

213 Boulevard de Turin
59777 Lille

Tel: +33 (0)3 20 51 16 59

E-mail: contactfrance@rp-global.com
www.rp-global.com

RP Global France Antenne Bordeaux

1 Avenue Neil Armstrong
BAT C - Clément Ader
CS 10076

33700 Mérignac

E-mail: contactfrance@rp-global.com
www.rp-global.com